

<b>Zeitschrift:</b>	Revue de Théologie et de Philosophie
<b>Herausgeber:</b>	Revue de Théologie et de Philosophie
<b>Band:</b>	3 (1915)
<b>Heft:</b>	15
<b>Artikel:</b>	Les origines de la société de bible du canton de Vaud et son fondateur
<b>Autor:</b>	Vuilleumier, Henri
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-379957">https://doi.org/10.5169/seals-379957</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LES ORIGINES  
DE LA SOCIÉTÉ DE BIBLE DU CANTON DE VAUD  
ET SON FONDATEUR

---

D'après une communication faite à la Société vaudoise de théologie  
en novembre 1914.

---

Il y aura le mois prochain cent ans qu'a été constituée à Lausanne la première Société biblique du canton de Vaud. En d'autres circonstances on aurait pu songer à donner quelque relief à la commémoration de cette date, qui marque dans les annales religieuses de notre pays. Par le temps qui court, au milieu des préoccupations qui pèsent lourdement sur nos âmes, on ne se trouve guère en veine de *jubiler*. Il y aurait toutefois ingratITUDE envers Dieu et envers les hommes qui furent jadis entre ses mains un instrument de bénédictions spirituelles, à laisser passer ce centenaire inaperçu. Aussi me suis-je volontiers rendu à l'invitation de profiter de la réunion de ce jour pour vous présenter une notice historique sur les débuts de cette institution biblique et sur celui qui en a été l'initiateur et pendant quinze ans la cheville ouvrière.

Ce n'est pas la première fois que la *Société de Bible* du canton de Vaud et son fondateur feront le sujet d'une étude historique. Feu Jaques Cart, l'infatigable investigateur de notre passé religieux, leur a consacré dès 1868 un travail publié dans le *Chrétien évangélique* (1) et reproduit ensuite,

(1) xi<sup>e</sup> année, p. 597-609.

à peu près textuellement, dans l'un des chapitres de sa monumentale *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle* (1). En ce qui concerne la personne du professeur Levade, nous possédons en outre un article nécrologique de la *Gazette évangélique* de 1834 (2), une page d'un de ses anciens élèves, Louis Burnier, dans sa biographie d'Auguste Rochat (3), et une courte notice d'un ci-devant collègue, André Gindroz, dans un article posthume du *Chrétien évangélique* de 1870 (4); sans compter celle qui figure au tome II<sup>e</sup> du *Dictionnaire biographique* de M. Albert de Montet. Tout en faisant mon profit de ces quelques publications, j'ai puisé la matière principale de la communication qui va suivre aux sources de première main, qui sont les *Rapports* imprimés de la Société de Bible, allant de 1816 à 1836, et le *Journal des opérations* du Comité directeur et de son président, de la main de ce dernier. A ces matériaux se joindront divers renseignements recueillis ça et là.

**I. — COUP D'ŒIL SUR CE QUI S'ÉTAIT FAIT DEPUIS LES TEMPS  
DE LA RÉFORMATION  
POUR RÉPANDRE PARMI LES HABITANTS DU PAYS DE VAUD  
LA CONNAISSANCE DE LA PAROLE DE DIEU.**

Cet aperçu historique ne sera pas inutile pour nous permettre d'apprécier à sa juste valeur la pensée qui a présidé à la création d'une société biblique dans notre pays.

Pendant fort longtemps, chez nous comme dans les autres églises réformées de langue française, on ne disposait que de la Bible et du Nouveau Testament de la version d'Olive-

(1) Tome I<sup>er</sup> (1870), Livre II, chap. IV, p. 102-117.

(2) Obligeamment communiqué par M. le pasteur L. Favez.

(3) *Notice sur Auguste Rochat* (Lausanne, 1848), p. 18.

(4) XIII<sup>e</sup> année, p. 444 et suiv. (Fragments inédits de l'*Histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud*, 3<sup>e</sup> et dernier fragment).

tan (1535) et des revisions successives qui s'en sont faites à Genève, du vivant de Calvin et après sa mort. Le droit d'en retoucher le texte était devenu un véritable monopole en faveur de la Compagnie des ministres de cette ville, c'est-à-dire, en fait, de leur illustre modérateur et des quelques disciples fidèles qu'il jugeait suffisamment versés dans les langues originales pour les associer à son œuvre de réviseur. Lui-même, d'ailleurs, ne s'est jamais déclaré satisfait de ses corrections. Encore sur son lit de mort, après un travail de vingt années, malgré cinq revisions du Nouveau Testament et à peu près autant de l'Ancien, le grand exégète qu'était notre réformateur français appelait de ses vœux une refonte totale de la version reçue, afin de la rendre plus exacte, à la fois, et mieux accommodée à l'intelligence du commun peuple. (1)

Ce vœu devait se réaliser, en une certaine mesure, environ un quart de siècle plus tard : en 1588 paraissait en un imposant in-folio la *Bible* dite *de Genève*. Elle était l'œuvre collective des pasteurs et professeurs de cette ville, mais avait pour auteurs principaux Théodore de Bèze qui dès 1550, étant encore à Lausanne, avait coopéré aux revisions calvinniennes, et son neveu par alliance, le très érudit Bonaventure (dit Corneille) Bertram, mort professeur d'hébreu à notre académie en 1595. Plus satisfaits, semble-t-il, de leur travail qu'Olivetan et Calvin ne l'avaient été du leur, en tout cas plus conservateurs qu'eux, les auteurs de la nouvelle revision, sans prétendre qu'on ne puisse faire mieux, exprimaient dans une épître préliminaire le désir qu'on s'en tint à leur œuvre. Ils ne furent que trop exaucés. Cette version genevoise de 1588, dit Segond dans l'avant-propos de sa traduction de l'Ancien Testament, « se présenta avec une telle autorité et fut si bien accueillie des Eglises réformées qu'elle ferma jusqu'à nos jours, pour ainsi dire, l'accès

(1) Voir dans la Revue de théologie et de philosophie de 1889 les articles de O. DOUEN sur *L'histoire du texte de la Bible d'Olivetan, 1535-1560.*

à toute tentative de traduction indépendante, d'après les textes originaux et en conformité avec les progrès dans les études historiques, philologiques et exégétiques » (1).

Les éditions de cette Bible de nos réformateurs, érigée trop tôt en une sorte de Vulgate protestante, n'avaient pas tardé à se multiplier. Les unes voyaient le jour à Genève même, où l'impression en était surveillée de près par l'autorité ecclésiastique ; d'autres à l'étranger, notamment à Lyon dont les imprimeurs-éditeurs travaillaient en vue du public catholique non moins que de la clientèle réformée. Parmi ces éditions il en est de fort belles, dont les exemplaires devenus plus ou moins rares font aujourd'hui la joie et l'orgueil des bibliophiles, au double sens de ce mot. Bon nombre d'entre elles, pour autant du moins qu'il s'agissait de la Bible complète, n'avaient que l'inconvénient d'être peu maniables, vu leur volume et leur format, et surtout de revenir assez cher, trop cher pour le commun des mortels. Car le débit des livres saints était l'affaire des libraires et, partant, article de commerce. La diffusion en était dès lors forcément limitée, cela d'autant plus que, dans nos cités et à plus forte raison dans les paroisses rurales, la proportion des illettrés, pour ne pas dire des analphabètes, devait être, au-delà même du xvi<sup>e</sup> siècle, sensiblement plus forte qu'elle ne l'a été dans la suite en raison des progrès de l'instruction populaire. On comprend donc que, de bonne heure, se soit fait sentir le besoin de suppléer par des moyens divers à la rareté relative des livres saints. Si ces livres faisaient encore défaut dans un trop grand nombre de demeures de leurs ouailles, les conducteurs de l'Eglise, — par où j'entends les magistrats aussi bien que les ministres — devaient tenir d'autant plus à ce que les Saintes Ecritures occupent une large place dans le culte public et dans les écoles (là du moins où il en existait) et qu'ainsi, selon le langage de l'apôtre, la parole du Christ *habite* tou-

(1) *La Sainte Bible. Ancien Testament. Traduction nouvelle d'après le texte hébreu.* Tome I, p. X. (L'avant-propos est daté d'octobre 1873.)

jours plus abondamment — *plantureusement* disait la version d'alors — *dans les cœurs*.

A ce but servaient soit la prédication telle qu'elle se pratiquait en ces temps-là, soit la lecture biblique au service liturgique appelé *la Prière*. Dans nos villes il y avait culte au temple, non seulement trois fois par dimanche (y compris le catéchisme), mais plusieurs fois pendant la semaine ; à Lausanne, tous les jours, le prêche alternant, d'un jour et d'un temple à l'autre, avec le catéchisme ou la Prière. Dans les paroisses de campagne les offices n'étaient guère moins fréquents, seulement ils se partageaient entre la paroissiale et les annexes. Ajoutez qu'aux termes des ordonnances souveraines, la fréquentation du culte était obligatoire au moins une fois le dimanche et l'un des jours de la semaine. Les défaillants pouvaient être cités en Consistoire pour être admonestés et, en cas de récidive, condamnés à une amende. Ces moyens coercitifs, nous les regardons et les jugeons aujourd'hui du haut de notre grandeur. C'est pourtant à ce prix qu'au sein d'un peuple à réformer et à éduquer, se créent les bonnes habitudes. La piété coutumière n'est-elle pas, en règle générale, le berceau de la foi personnelle ?

Je disais tout à l'heure : la prédication telle qu'elle se pratiquait en ces temps-là. A vrai dire, ce n'était pas de « sermons » qu'alors il s'agissait. Le prêche consistait en une homélie ou, mieux encore, c'était tout uniment de l'exégèse pratique. Après que les termes du texte avaient été dûment expliqués, que le sens en était éclairci au moyen d'une paraphrase, on en montrait les « usages » ; autrement dit, on en faisait l'application. Et ce texte, ce n'était pas, comme dans les églises luthériennes, celui des anciennes péricopes du missel, tirées des Evangiles ou des Epîtres. Ce n'était pas davantage, comme le veut l'usage d'aujourd'hui, celui d'un verset choisi *ad libitum*, détaché de son contexte, extrait sans suite et sans ordre, au moins apparent, tantôt d'un livre, tantôt d'un autre de l'Ancien ou du Nouveau

Testament. Selon le mode inauguré par Zwingli, suivi par Farel, Calvin et leurs compagnons d'œuvre, c'était le texte continu de tout un livre biblique. Le prêcheur d'alors n'avait guère à se mettre en peine de son idée d'exorde, ni d'un plan plus ou moins logique, puisqu'il n'avait pas proprement à traiter un sujet.

A teneur de nos vieux règlements de Classe, son principal souci, une fois qu'il avait arrêté son choix sur tel ou tel livre de la Bible, devait être, conformément au précepte apostolique (2 Tim. II, 15), de *découper comme il faut* la parole de vérité (1). Cela voulait dire, tout d'abord, qu'au lieu de s'en tenir à la division traditionnelle en chapitres et en versets, il fallait faire la coupure au bon endroit, de façon que la portion qu'on prenait pour texte formât « un sens complet ». Ensuite, après avoir clairement exposé la pensée de l'écrivain sacré, il s'agissait, dans la partie applicative du prêche, de détailler, c'est-à-dire de distribuer convenablement entre les diverses classes d'auditeurs, les leçons renfermées dans cette « tranche » de l'Ecriture inspirée, de telle sorte que chacun, en sortant du temple, pût en emporter la part de « viande » spirituelle qui lui revenait selon ses circonstances et ses besoins. L'écoulement du sablier qu'il avait près de lui, en chaire, indiquait au prédicant le moment où il devait mettre un terme à ses développements, quitte à reprendre la suite de son « texte ordinaire » au prochain rendez-vous. Et il continuait ainsi semaine après semaine jusqu'à ce qu'il fût au bout de son livre, fallût-il y consacrer les prêches de plusieurs mois, voire de plus d'une année. Cette série continue ne souffrait d'interruption qu'à l'occasion des grands jours de fête chrétienne ou de telle circonstance extraordinaire, où l'on choisissait un texte plus directement en rapport avec la solennité du jour.

(1) Voir par exemple le Règlement de la Classe d'Orbe et Grandson, art. 3 et 4. (En tête des *Acta* de la Classe, commencés en mai 1585.)

Pareil mode de procéder avait l'incontestable avantage de mettre nos auditoires en contact suivi avec l'Ecriture sainte, de les familiariser peu à peu, sinon avec son contenu intégral, du moins avec les portions les plus utiles ou, pour parler comme la version alors reçue, «les plus profitables à endoctriner, à convaincre, à corriger, à instruire selon justice», en même temps qu'à consoler (2 Tim. iii, 16; Rom. xv, 4). C'étaient là, au dire de nos vieux docteurs, les cinq *usus* de la Parole inspirée et, partant, de toute prédication évangélique (1). Notez que pour parer au danger de la lassitude qui aurait pu résulter de l'étude prolongée d'un même «texte» scripturaire, on avait coutume de traiter des livres différents le dimanche et les jours sur semaine, l'un de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament. Et au service dit de Prière, présidé, à défaut du ministre, par le régent d'école ou tel autre «homme de bien», la lecture biblique avait sans doute, elle aussi, pour objet une portion de l'Ecriture différente du texte dit ordinaire. A quoi il faut ajouter que, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, l'usage se généralisa, au culte principal du dimanche matin, de faire précéder encore le service proprement dit d'une lecture biblique entre le deuxième et le troisième «coup de cloche»; office dont étaient chargés, dans la règle, les pédagogues de la paroisse (à Lausanne les jeunes ministres «impositionnaires» et les étudiants en théologie des «volées» supérieures). Par ces divers moyens il était donc pourvu aussi largement que possible à ce que le commun des fidèles, de ceux du moins qui étaient quelque peu assidus au culte public, acquît la connaissance des saintes lettres, alors même que plusieurs n'avaient pas encore de Bible chez eux.

(1) Voir entre autres le plus ancien traité d'homilétique publié chez nous, en 1602 : *Ecclesiastes sive de Methodo sacrarum concionum*, par le professeur de théologie Guillaume Du Buc (*Bucanus*); réimprimé en 1645 à Groningue, par ordre de la Faculté de théologie de cette ville, à l'usage des candidats au Saint ministère. Du Buc n'avait fait d'ailleurs que s'inspirer de la classique *Methodus concionandi* d'André HYPERIUS, de Marburg, 1553.

Cependant, avec le temps, le nombre des foyers d'où le saint livre était absent devait être allé en diminuant. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle on avait vu se multiplier les éditions d'un format plus commode et d'un prix plus abordable. Il en parut non seulement à Genève, mais en France avant la Révocation et surtout en Hollande. Dans notre pays même, où l'industrie typographique avait peine à prospérer, il en sortit une, dit-on, des presses que Jean-Baptiste Fatio, seigneur de Duillier, avait installées en 1675 dans son château, avec l'appui moral de notre Académie et la permission des Excellences de Berne. Bien plus, au siècle suivant, les dites Excellences, qui avaient déjà patronné la publication, pour leurs terres allemandes, de la version réformée de Piscator, résolurent de faire imprimer aussi à leurs frais une édition de la Bible française, pour en faciliter l'acquisition à leur séaux sujets du Pays de Vaud. Ce n'était que justice puisqu'une de leurs ordonnances souveraines exigeait que tout Vaudois qui voulait se marier eût à produire, en même temps que son mousquet, un *billet de Bible* constatant qu'outre son arme guerrière il était muni de l'arme spirituelle, de la Parole de Dieu. N'oublions pas, surtout, qu'à côté de la Bible de Genève, qui continuait à se réimprimer, s'étaient peu à peu accréditées deux revisions individuelles : celle de David Martin (1707), revue à son tour par Pierre Roques (1736), et celle, notamment retouchée et modernisée, de J.-Fréd. Ostervald (1744). On sait que cette dernière, avec ses « arguments et réflexions », ne devait pas tarder à faire fortune en même temps que le Catéchisme de son auteur, et à monter, quoique sans décision officielle, au rang de version dominante, dans l'usage ecclésiastique tout au moins.

Sur ces entrefaites, la méthode homilétique s'était transformée à plus d'un égard. D'analytique qu'elle avait été au début, elle était devenue de plus en plus synthétique. En d'autres termes, l'homélie s'était muée en sermon, à peu près tel qu'on l'entend communément aujourd'hui. De plus,

avec la série scripturaire traditionnelle était entrée en concurrence, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, une série de textes basée sur un autre principe, le principe systématique de l'ordre des matières. Cet ordre était celui du manuel catéchétique officiel, ou du moins « autorisé », à savoir le *Catéchisme de Heidelberg*, appelé aussi Grand catéchisme de Berne ; plus tard l'*Abrégé d'Ostervald*, remanié par le professeur Georges Polier à l'usage des Ecoles de charité de Lausanne. De là, dans les églises de campagne surtout, l'alternance plus ou moins régulière, de quinze en quinze jours, entre le *sermon* sur le texte dit « ordinaire » et le *catéchisme oratoire*, lequel s'adressait aux adultes tout autant qu'aux adolescents. L'usage de ces « actions » alternatives s'est maintenu dans certaines de nos paroisses jusqu'au delà du milieu du siècle dernier. Enfin, en ce qui concerne le sermon proprement dit, abandon de plus en plus général, à commencer par les paroisses de ville, du texte en série continue de tel ou tel livre biblique, pour des textes choisis à volonté. Officiellement, cette liberté concédée au prédicateur ne date, à ma connaissance, que des Ordonnances ecclésiastiques de 1773. Mais l'article de loi en question n'aura fait que sanctionner un état de fait entré dans les mœurs depuis plus ou moins longtemps.

## 2. — ÉTAT DES CHOSES AU DÉBUT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE. LES PREMIÈRES SOCIÉTÉS BIBLIQUES.

De cet aperçu rétrospectif il ressort que les sages précautions prises à l'âge de la Réforme en vue d'entretenir au sein du peuple de l'Eglise la connaissance des Saintes Ecritures au moyen d'une lecture fréquente et d'une exposition suivie de leur contenu dans le culte public, étaient tombées peu à peu en désuétude dans la mesure où les éditions et les versions bibliques se sont multipliées et où le volume sacré, en particulier le Nouveau Testament, s'était répandu

davantage dans les écoles et dans les familles. Ce n'est pas à dire, pourtant, qu'au commencement du siècle dernier il s'en trouvât au moins *un* exemplaire dans chaque maison. Le prix de librairie était toujours encore assez élevé pour qu'il n'y ait pas lieu d'en être trop surpris. D'une enquête instituée auprès des pasteurs de notre canton il résultait que, en 1814, sur environ 30 000 familles protestantes, dont la plupart étaient pourvues d'un Nouveau Testament, 10 000 seulement possédaient une Bible complète. (1)

Il n'est que juste de remarquer que cet état de choses, assurément regrettable dans une Eglise de confession évangélique réformée, n'était pas particulier à notre pays. On a même tout lieu de croire que celle de notre canton était sous ce rapport moins mal lotie que telles de ses sœurs du dehors. Je n'en veux pour indice que les efforts tentés dès les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle en Grande-Bretagne, en Allemagne au début du XVIII<sup>e</sup>, pour remédier à la disette de pain spirituel, principalement au sein de la classe indigente, en affranchissant les lecteurs de la Bible du tribut que prélevait sur eux le commerce de librairie. Il suffira de rappeler la fondation en 1698 de la *Société anglaise pour la propagation de la doctrine* (littéralement : de la connaissance) chrétienne, dont le programme comportait entre autres choses la diffusion de l'Ecriture sainte. (Elle a compté plus d'un Vaudois, par exemple le professeur Polier tout à l'heure nommé, au nombre de ses associés étrangers.) En Allemagne, la *Bibelmanstalt* du baron de Canstein, qui date de 1711 et qui, fille du piétisme, fut rattachée bientôt aux œuvres de philanthropie chrétienne d'August-Hermann Francke, à Halle.

Malgré l'activité déployée dans un rayon plus ou moins étendu par ces fondations pieuses, il s'en fallait encore de beaucoup qu'aux approches du XIX<sup>e</sup> siècle la Parole de Dieu fût aussi répandue, en ces pays protestants par excellence,

(1) XII<sup>e</sup> Rapport de la Société de Bible (1827), p. 13.

qu'on aurait pu s'y attendre près de trois cents ans depuis que la lumière en avait été retirée de dessous le boisseau et « remise sur son pied-de-lampe afin de luire pour *tous* ceux qui sont dans la maison ». Et s'il en était ainsi dans la patrie d'un Luther et d'un Spener, dans celle de Wiclis, de Knox, de Wesley, quoi d'étonnant qu'on ne fût pas beaucoup plus avancé à cet égard dans nos églises de langue française ? Il y a d'autant moins sujet d'en être surpris si l'on songe que l'une d'entre elles, jadis la plus nombreuse, Sion longtemps florissante en dépit de ses entraves, mais réduite presque à néant par le fait d'un moderne Nabucodonosor, était seulement à la veille de reprendre sa place au soleil à la faveur des édits d'un nouveau Cyrus. Dans les autres, mieux abritées mais de moindre envergure, on avait vu, au souffle de l'esprit d'un siècle dit des lumières, le sel de l'Evangile perdre chez beaucoup de sa saveur. Une réaction salutaire n'allait cependant pas tarder à se produire.

Le fait est que, chez nous comme ailleurs, le sentiment se faisait jour que si l'Eglise comme telle ne se croyait pas appelée à combler les vides constatés, l'heure était venue d'y pourvoir par d'autres voies et moyens. Le reproche qu'éprouvaient en leur conscience une élite de chrétiens de diverses nations et dénominations en constatant qu'un trop grand nombre de leurs coreligionnaires étaient encore privés du trésor de la Parole de Dieu écrite, a été un premier et réjouissant symptôme du réveil qui, sous l'empire des circonstances critiques de l'époque, commençait à s'opérer dans les âmes de cette génération-là. Ainsi prirent naissance les *Sociétés bibliques*, dont les plus anciennes, celle de Londres et, sur le continent, celle de Bâle, remontent l'une et l'autre à l'an 1804.

Leur ambition, de même que celle de toutes les institutions analogues qui surgirent les années suivantes en Grande-Bretagne, dans les pays scandinaves, sur le continent européen, aux Etats-Unis d'Amérique, était de répandre les livres saints, sinon dans le monde entier et dans tous les idiomes des

enfants d'Adam, comme se le proposait la grande et riche société britannique, du moins dans toutes les couches de la population de leur pays respectif. Dans notre canton, celui qui prit l'initiative de la chose fut le professeur David Levade. Cet homme de bien, qui fut à sa manière et dans la mesure des lumières qui lui avaient été accordées, un homme de foi et un chrétien agissant, mérite que nous consacriions quelques pages à sa mémoire. Ce sera, du même coup, apprendre à connaître le milieu où s'est exercée son activité.

### 3. — DAVID LEVADE. ESQUISSE BIOGRAPHIQUE.

Levade descendait d'une famille huguenote, originaire de la Guyenne, dont un membre, chirurgien de profession, s'était réfugié en Suisse dès avant la révocation de l'Edit de Nantes (1). Il s'était établi à Vevey et en avait acquis la bourgeoisie. Le fils et le petit-fils de ce premier Levade naturalisé vaudois se vouèrent l'un et l'autre à la pharmacie, celui-là à Bex, celui-ci à Lausanne. Ce dernier, Cyprien-Louis, laissa deux fils de sa femme Judith Genevois. L'aîné, Louis, retourna se fixer à Vevey en qualité de médecin, après avoir pris ses grades à l'université de Leyde. Naturaliste et archéologue de mérite, il s'est fait connaître principalement comme l'auteur d'un premier *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud* (Lausanne, 1824). C'est dans sa lignée que le sang des Levade s'est propagé jusqu'à nos jours. Mais le nom s'est éteint, au bout de deux générations, avec une sienne petite-fille, décédée à Clarens en 1896. En effet, le frère cadet du docteur de Vevey, notre David Levade, est mort sans laisser de postérité.

Jusqu'à lui tous les mâles de la famille, suivant les traces

(1) Jaq. CART, *Parchemins de famille des Levade de Vevey*, dans la Revue historique vaudoise, tome XIV (1906), p. 237 et suiv.

de leur ancêtre, avaient opté pour l'art d'Esculape. Lui le premier se destina au saint ministère. Il y avait pourtant eu des ecclésiastiques parmi ses descendants du côté paternel. Il aimait à rappeler sa parenté avec Jean Du Bourdieu, chassé de Montpellier par la Révocation, mort pasteur de l'église de La Savoye à Londres, qui s'est fait connaître par une Dissertation sur la Légion thébénne. Du côté de sa mère il comptait aussi des parents dans les rangs du clergé vaudois. L'un d'eux s'était fait un nom comme exégète du Nouveau Testament, mais son principal titre à notre reconnaissance ce sont ses *Mémoires sur les troubles du Consensus* (Amsterdam, 1726) dans lesquels lui-même s'était trouvé impliqué comme jeune ministre impositionnaire. Je veux parler de son grand-oncle Barthélémy Barnaud, mort dans la force de l'âge pasteur à La Tour de Peilz en 1747. En outre, l'aînée des trois sœurs de Levade avait épousé un ministre dont lui, de son côté, devait épouser une sœur : le pasteur Charles Bugnion, qui remplit pendant bien des années (1774-1811) les fonctions de « ministre forain » au Mont et à Romanel sur Lausanne, puis à Prilly ; en qualité de doyen de la Classe de Lausanne-Vevey, il joua un rôle marquant pendant la période agitée de la République helvétique.

Né à Lausanne en 1750, Jean-David-Paul-Etienne Levade y avait fait ses études, suivant la filière habituelle des auditoires d'Eloquence, de Philosophie et de Théologie, sauf que, selon un usage fréquent alors, il était allé passer l'une de ses quatre années de théologie à l'académie de Genève. Après un premier séjour à l'étranger, il était revenu se faire consacrer en 1775 avec ses camarades de volée ; puis, à l'exemple de nombre de jeunes ecclésiastiques vaudois, s'était de nouveau expatrié pour faire ses premières armes au service de quelque église du dehors. C'est ainsi qu'il s'était vu appelé à exercer le saint ministère en Angleterre d'abord, ensuite dans l'église wallonne d'Amsterdam. Le temps qu'il avait passé de l'autre côté de la Manche devait

influer d'une manière décisive sur toute la suite de sa carrière. Il y avait noué, dans les cercles religieux et aristocratiques, de nombreuses relations qu'il ne cessa dès lors de cultiver avec soin.

De retour au pays dès 1781, il se fixa dans sa ville natale, où il commença par remplir des fonctions de suffragant tout en s'intéressant à divers établissements d'utilité publique et de bienfaisance. Membre actif d'une *Société littéraire* qui groupait les beaux-esprits de Lausanne et de nobles ou savants étrangers en séjour, il fut l'un des conservateurs de la bibliothèque qu'elle avait créée à l'ancien Hôpital, et qui fusionna plus tard avec la Bibliothèque académique. Dans les réunions hebdomadaires de ce cénacle on se livrait, sur les sujets les plus variés de littérature et d'histoire, de religion et de morale, voire même de politique, à des discussions sérieuses autant que spirituelles, après lecture d'un « mémoire » élaboré par tel ou tel de ses membres. Levade n'en était pas le moins assidu ni le moins productif. En fait de mémoires présentés par lui, on en cite un sur la question de savoir « si le sentiment n'est point une maladie de l'âme qui l'affaiblit et l'énerve » ; un autre sur cette question-ci : « les voyages tels qu'on les fait généralement sont-ils un moyen de perfectionner l'éducation ? » ; un autre encore sur l'imagination, ses usages et ses abus, etc. (1)

Mais les deux institutions qui durant de longues années ont été l'objet de sa sollicitude constante et dévouée, ce furent, d'une part, les *Ecoles dites de charité*, où il s'occupait spécialement de la direction des orphelins ; d'autre part, le *Séminaire français*, où se formaient les futurs ministres des églises réformées de France. Il y avait plus d'un demi-siècle que s'était constituée à Lausanne cette humble école des pasteurs du Désert lorsque, en 1783, Levade entra

(1) A. VERDEIL, *Histoire du canton de Vaud*, tome III (1852), p. 294 et suiv.

dans son comité directeur (1). Il en fut d'abord le secrétaire et ne tarda pas à en devenir un des professeurs. Il l'est resté jusqu'au moment où le Séminaire eut perdu sa raison d'être depuis que, grâce à Napoléon, les aspirants français au saint ministère pouvaient de nouveau s'y préparer en terre française : à Genève, alors chef-lieu du département du Léman, puis surtout dans la Faculté de théologie de Montauban, ressuscitée en 1809-1810 (2). C'est même dans une dépendance de la maison que Levade possédait et habitait à la Cité, au haut des Escaliers-du-Marché, à l'ombre de la cathédrale, que les cours se sont donnés pendant les dernières années de l'existence du Séminaire.

Entre temps, Levade employait ses loisirs à traduire des ouvrages anglais, tant religieux que littéraires, voire même un des romans de Sterne, l'humoristique et sentimental clergymen anglican. Plusieurs de ces traductions ont vu le jour à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et pendant la première décade du XIX<sup>e</sup>. Auparavant déjà (1791), il avait publié un choix de *Sermons prononcés dans les églises d'Amsterdam et de Lausanne*. Sans trop dévier des ornières de la tradition réputée orthodoxe, il n'avait pu, comme prédicateur, échapper à la double influence du latitudinarisme anglais et de la piété de ce qu'on se plaisait à appeler les « âmes sensibles ». Comme la plupart de nos orateurs sacrés de ce temps-là, il ne se faisait d'ailleurs pas faute de parler en fâché sujet de nos seigneurs de Berne. Hâtons-nous de dire qu'on aurait tort de préjuger sur ces spécimens surannés d'éloquence de la chaire de ce qu'ont été, dans un stade plus avancé de son développement spirituel, les convictions religieuses d'un homme qui, tout fils du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il était par certains côtés, n'en aspirait pas moins à être un sincère disciple de Jésus-Christ. Un autre écrit de sa façon, plus récent celui-là,

(1) Edmond HUGUES, *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, tome II, 2<sup>e</sup> édition (Paris, 1872), p. 419.

(2) Daniel BOURCHENIN, *Daniel Encontre* (Paris, 1877).

est son *Essai sur les moyens de perfectionner l'instruction religieuse de la jeunesse* (1807) ; ouvrage intéressant par les renseignements qu'il fournit sur l'état défectueux de cette instruction dans notre pays au début du siècle dernier. Dans ses propositions de réforme l'auteur s'inspire de ce qu'il avait vu pratiquer en Angleterre et en Hollande. La même remarque s'applique à des opuscules publiés quelques années plus tard, les *Réflexions sur les temples* (1814) et les *Sépultures* (1816).

Levade allait avoir ses soixante ans bien sonnés lorsque la mort prématurée du professeur Gabriel Pichard lui ouvrit en 1810 l'accès à l'une des chaires de théologie de notre académie cantonale.

Comme titres à cet honneur il pouvait faire valoir en premier lieu son enseignement de plus de vingt années au Séminaire, qui venait de se fermer faute d'élèves. Cet enseignement, à la vérité, n'avait pas laissé d'inquiéter certains auditeurs par quelques écarts de doctrine. On lui avait fait la réputation d'incliner vers l'arianisme. Il devait pourtant avoir été assez apprécié par une partie des anciens séminaristes français pour qu'ils souhaitassent de voir appeler leur ci-devant professeur à l'une des chaires de la Faculté de Montauban, alors en formation (1). Un titre plus sujet à caution, c'était certain cours public de philosophie morale à l'usage des gens du monde, y compris les dames, que Levade avait donné naguère sous le titre alléchant de *Cours de bonheur*. S'il faut s'en rapporter à des échos contemporains, notre moraliste y aurait prêché une sorte d'eudémonisme chrétien, rassemblant sur chaque sujet les morceaux les plus intéressants et les mieux écrits des littératures dont l'accès lui était ouvert. Telle « l'abeille qui va butinant de fleurs en fleurs », mais évitant celles qui poussent sur les « buissons de la métaphysique » (2). Ce que le postulant

(1) D. BOURCHENIN, *Op. cit.*, p. 43 et 64.

(2) A. GINDROZ, art. cité.

avait de plus solide à son actif, c'était la traduction, qu'il avait publiée récemment, de deux ouvrages d'un de ses chers Anglais, l'apologiste William Paley, savoir le *Tableau des preuves évidentes du christianisme* (2 vol. Lausanne 1806), et les *Horæ Paulinæ ou la vérité de l'histoire de saint Paul* (Nîmes 1809). Ces ouvrages, la théologie moderne les a mis au vieux fer ; ils jouissaient cependant en leur temps d'une autorité incontestée. Il n'y a même pas si longtemps qu'en pays anglo-saxons ils passaient encore pour des *standard-works*, des œuvres classiques à l'usage des candidats en théologie.

Quoi qu'il en soit, le ministre Levade se présenta pour occuper la chaire vacante, et cela sans aucun compétiteur. Le sujet qui lui était échu pour la dissertation à présenter dans l'espace de huit jours était ainsi conçu : *La science théologique a-t-elle fait quelques progrès dans le dernier siècle et, si elle en a fait, en quoi consistent-ils?* Après avoir subi les épreuves réglementaires, il fut nommé par le Petit-Conseil et installé en séance publique, le 30 juin 1810, par le citoyen Aug. Pidou, président du « Conseil académique ». Levade devenait ainsi, dans l'auditoire de théologie (on ne parlait pas encore de « Faculté » en ce temps-là), le collègue de l'aimable octogénaire François-Jacob Durand, qui enseignait la morale ; de l'helléniste Moïse Conod, qui avait conservé la vieille habitude de faire rendre à ses étudiants le texte du Nouveau Testament en latin ; de Guill.-Alexandre Leresche, le professeur d'homilétique et de « prudence pastorale » ; de Jean-Louis Bridel, dont le domaine était l'hébreu et l'Ancien Testament. A ces noms il convient d'ajouter celui du doyen Louis-Auguste Curtat qui, sans être professeur en titre, siégeait à l'Académie en sa qualité de premier-pasteur de Lausanne et complétait avantageusement l'enseignement officiel par ses entretiens familiers avec les jeunes candidats au saint ministère. A la seule exception de Durand, tous ces académiciens étaient moins âgés que leur nouveau frère.

La tâche dévolue à Levade embrassait à la fois la théologie dite théorique, en d'autres termes la dogmatique, et l'histoire de l'Eglise et des dogmes. Il faut le dire sans ambages, — les témoins les plus dignes de foi s'accordent sur ce point, — le nouveau professeur n'était pas précisément, dans la chaire dont il venait de prendre possession, ce que les Anglais appellent *the right man in the right place*. Il disposait certes d'une instruction des plus variées, avait l'esprit ouvert et flexible, abordait avec aisance tous les sujets, mais en évitant de s'y engager trop avant. Ses connaissances, nourries par des lectures de tout genre, rendaient sa conversation agréable et instructive ; elles étaient trop étendues, trop éparses, pour n'être pas un peu superficielles. Sa pensée laissait à désirer plus d'ordre, plus de vigueur et de profondeur. De ce qui constitue proprement le théologien, en particulier le dogmaticien, une modeste mesure lui avait été départie. Et l'enseignement qu'il avait été appelé à dispenser à ses élèves du Séminaire était par la force des choses trop élémentaire, trop peu scientifique, pour avoir pu lui servir de préparation à celui que les étudiants de l'Académie étaient en droit d'attendre de lui. Son cours de dogmatique était extrait de divers auteurs, anglais pour la plupart, parmi lesquels, à côté de Paley, Thomas Stackhouse, absolument oublié aujourd'hui, occupait, paraît-il, une large place (1). En ce qui concerne l'histoire ecclésiastique, ce qu'il en communiquait à ses auditeurs n'était guère autre chose qu'un abrégé des *Institutiones* du célèbre chancelier Mosheim, de Goettingue, mort depuis plus d'un demi-siècle.

Disons à ce propos que la théologie allemande moderne, qui prenait à cette époque son brillant essor, était encore fort mal connue dans notre milieu et que, pour le peu qu'il

(1) Un des ouvrages de cet auteur, son *Traité complet de théologie speculative et pratique, tiré des meilleurs écrivains, mais surtout des plus habiles théologiens et prédicateurs qui ont brillé parmi les Anglais*, avait été traduit jadis en français par un ministre vaudois (J.-François Boisot, pasteur à Ollon) et publié à Lausanne, en 5 vol. in-4°, 1742-1747.

en avait transpiré, généralement on s'en méfiait. Nos jeunes théologiens (à la différence de leurs amis juristes et médecins) ne prenaient plus guère le chemin des universités d'Allemagne. On n'en était plus, sans doute, à professer sans détour, comme une chose allant pour ainsi dire de soi, que l'allemand « est une langue que l'Académie de Lausanne n'entend pas », ainsi que pouvait le faire, avec plus ou moins de raison, un Vaudois écrivant entre 1720 et 1730 (1). Ces temps d'ignorance un peu dédaigneuse étaient passés. Un des théologiens qui ont le plus honoré notre haute école vers la fin du régime bernois et dont Levade avait été l'élève, Alexandre-César Chavannes, n'avait-il pas osé écrire dans une page où il recommandait aux ecclésiastiques de son pays l'étude des langues vivantes : « Il y a peut-être un peu d'enthousiasme dans les éloges que l'on donne aux Anglois ; je ne sais si le jugement assez universel des gens de lettres qui leur attribue la supériorité sur les Allemands est fondé sur un parallèle bien exact » (2). Au temps même où Levade débutait dans le professorat, les échos de la science allemande renouvelée commençaient à pénétrer dans l'auditoire de théologie par l'intermédiaire de Louis Bridel, le savant auteur du *Traité de l'année juive*, le futur traducteur du *Livre de Job* (3). Mais elle ne devait y faire son entrée, en quelque sorte officielle, qu'en 1835, avec le Bâlois Jean-Jacques Herzog, le successeur de Levade pour les disciplines historiques. Ce qui est certain, c'est que Levade lui était demeuré à peu près étranger. Du grand Schleiermacher, mort la même année que lui, tout porte à croire qu'il a connu tout au plus le nom. Le seul théologien allemand dont je me souviens avoir rencontré quelques citations dans ses écrits, et qu'il pouvait lire dans une traduction française, c'est le célèbre Reinhardt, l'*Oberhofpre-*

(1) BARNAUD, *Mémoires sur le Consensus*, p. 98.

(2) *Conseils sur les études nécessaires à ceux qui aspirent au saint ministère* (Yverdon, 1771), p. 40 et suiv.

(3) Voir les *Souvenirs de Louis VULLIEMIN* (Lausanne, 1871), p. 88 et suiv.

*diger* de Dresde († 1812), un des représentants les plus autorisés et les plus éloquents de l'ancien supranaturalisme (1). Après quoi, la simple équité oblige à reconnaître qu'au moment où notre dogmaticien entrait dans la carrière académique, eût-il même possédé les qualités de fond et de méthode qui lui faisaient défaut, il n'était plus d'âge à apprendre une langue aussi ardue que celle de la plupart des théologiens et des philosophes d'outre-Rhin, et moins encore à donner une orientation nouvelle à toute sa façon de penser. (2)

Ajoutons qu'après environ douze années d'enseignement, le titulaire de la chaire de dogme et d'histoire éprouva le besoin de se faire subsidier par une force plus jeune. Il obtint un suffragant en la personne du ministre Louis Fabre, plus tard pasteur à Lausanne (3). Grâce à lui, les études en ce double domaine reçurent une nouvelle impulsion, en attendant la réorganisation sur toute la ligne de nos établissements d'instruction supérieure et le rajeunissement de leur personnel enseignant. Pendant cette dernière période de sa vie, le professeur Levade eut ainsi le loisir de dévouer ce qui lui restait de forces physiques, de chaleur de cœur, de zèle pour l'avancement du règne de Dieu dans sa patrie, à l'œuvre à laquelle est resté attaché son nom.

Ce pieux serviteur de Dieu s'est éteint le 9 janvier 1834 dans sa quatre-vingt-quatrième année. Nous ne pouvons mieux faire, pour terminer cette esquisse biographique, que de reproduire quelques passages de la nécrologie qu'une main amie lui a consacrée après sa mort. (4)

(1) Il paraît avoir été aussi le plus goûté de ceux des membres de la Société de théologie, fondée en 1811 par les « proposants » de l'Auditoire, à qui les auteurs allemands étaient accessibles. Voir A. DE LOËS, *L. Fabre. Souvenirs de sa vie* (Lausanne, 1890), p. 27.

(2) Voir la « Réclamation » du professeur C. Dufournet dans le Chrétien évangélique de décembre 1868, p. 694 et suiv.

(3) Voir A. DE LOËS, *Op. cit.*, p. 53 et suiv.

(4) *Gazette évangélique* (Genève et Lausanne), du 7 février 1834.

Quoique jouissant d'une fortune considérable pour ce pays et de tout ce qui est propre à attacher à la vie, M. Levade avait reçu de Dieu cette grâce de considérer toujours sa fin. Il y a vingt ans qu'il fit construire le cercueil qui devait renfermer sa dépouille mortelle. Il le tenait dans sa chambre ; il l'avait couvert de passages écrits de sa main, et ses yeux se fixaient souvent avec joie sur cet objet qui pour d'autres eût été des plus importuns. Mais ce n'était pas seulement en agissant ainsi sur ses sens et son imagination qu'il se préparait à la mort : ce qui valait mieux encore, il chercha à se dépouiller de lui-même et à se revêtir de Christ, dans lequel il mit toute sa confiance... Aussi a-t-il vu venir la mort avec une paix parfaite. Bien loin de vouloir se rattacher à cette vie, son âme tendait véritablement à déloger pour être avec Christ. Quelques jours avant sa mort, il prononça ces paroles qui, pour être antithétiques, n'en expriment que plus fortement la pensée de son cœur : « Si un ange de Dieu venait m'annoncer que je suis rendu à la vie, je crois que j'en mourrais de douleur »... Il parla très peu depuis le jour où il garda le lit. Il avait peu de forces et il paraissait craindre d'être distrait de ses saintes contemplations. A une parente qui le soignait, il dit un jour : « Si je pouvais parler, je pourrais te dire bien des choses que je vois clairement maintenant »... C'est avec cette paix, cette victoire sur le monde et sur la mort, que ce respectable vieillard a quitté cette terre.

Il avait demandé que sa tête reposât sur le Testament grec qu'il lisait journellement. « C'est un ami, disait-il, dont je me suis toujours bien trouvé, et dont je ne veux pas me séparer. » Selon son désir sa sépulture fut « aussi modeste que possible » et sur sa tombe on grava cette parole de l'Ecriture : *J'ai cru à ta Parole.*

#### 4. — FONDATION DE LA SOCIÉTÉ DE BIBLE DU CANTON DE VAUD.

Ceux mêmes de ses collègues et anciens disciples qui ont porté les jugements les plus sévères sur Levade théologien et professeur, s'accordent pour rendre hommage au zèle, à

l'activité, au désintéressement qu'il déploya pour la fondation de la Société biblique du canton de Vaud. Ils n'hésitent pas à déclarer qu'en la fondant il fut « l'instrument d'une grande œuvre » (1).

Voici quelle fut la genèse de cette institution. Lui-même nous l'apprend dans le Rapport imprimé où il rend compte des faits et gestes de la nouvelle société au terme de son premier exercice annuel. Je ne fais que résumer ce compte-rendu. (2)

Un certain nombre de pasteurs et de professeurs des églises de Genève, de Neuchâtel et du Pays de Vaud avaient coutume de se réunir chaque année à Rolle, au commencement de la belle saison. Dans ces rencontres fraternelles on se livrait à des entretiens religieux, suivis d'un « banquet d'amitié ». C'est à la suite de la réunion qui avait eu lieu en juin 1814, sous l'impression des vues qui s'y étaient échangées, que Levade conçut le plan de la société à créer. Pour le mettre à exécution il lança dès l'automne suivant une circulaire adressée à un certain nombre d'habitants de Lausanne et à tous les pasteurs du canton, dans laquelle il leur faisait part de son projet. Celui-ci tendait à constituer une fondation perpétuelle dont les intérêts seraient appliqués à donner aux pauvres des Bibles et des Nouveaux Testaments, fondation sur laquelle reposerait une Société de Bible permanente donc l'action se maintiendrait par des contributions annuelles des particuliers ainsi que des paroisses représentées par leurs pasteurs.

Le succès de cette première démarche ayant surpassé ses espérances, il développa son plan dans une nouvelle circulaire du mois de novembre, où il annonçait « vouloir embrasser tous les habitants du Pays de Vaud » dans l'association qu'il projetait. Son ambition était « d'obtenir avec la bénédiction de Dieu que toutes les familles et les individus isolés

(1) L. BURNIER, *Notice sur Auguste Rochat*, p. 18.

(2) Discours prononcé le 25 janvier 1816, p. 23 et suiv. Comp. le X<sup>e</sup> Rapport (1825), p. 7 et suiv.

d'un canton peuplé de 160 mille âmes eussent une Bible dans leur habitation ». Aussi Levade s'adressa-t-il cette fois non seulement à une élite du public lausannois et à tous les ecclésiastiques du canton, mais à diverses autorités constituées : Grand Conseil, Conseil d'Etat, Juges de paix, Conseil académique (chargé de la direction de l'instruction publique à tous ses degrés), vénérable Académie, Municipalité du chef-lieu.

Cette circulaire, il la fit suivre au bout de peu de temps d'une « Lettre imprimée » destinée spécialement « à tous les révérends pasteurs » du canton. Il y indiquait « les moyens qui étaient entre les mains du clergé pour développer un établissement religieux *que la reconnaissance nationale sollicitait en retour de la protection que Dieu avait accordée à ce canton*, protection qui s'était manifestée dans notre préservation des calamités qui avaient inondé de sang l'Europe entière et dans la déclaration de notre indépendance ». Le principal de ces moyens, leur suggérait-il, consistait à provoquer dans leurs paroisses et dans les communes dont elles se composent « des contributions volontaires sans aucune espèce d'engagement ». Il spécifiait que les offrandes à partir de dix batz seraient indiquées avec les noms des souscripteurs dans la liste imprimée, « sans attacher pour cela moins de prix à toute espèce de contributions même les plus minimes ». Il insinuait aussi qu'à l'imitation de ce qui se pratiquait en Angleterre, on pourrait se procurer des ressources qui ne seraient point à dédaigner par le moyen de ce qu'il appelle des « associations de sols ».

Il ne paraît pas que cette suggestion de l'organisation d'un sou biblique (prototype du sou missionnaire) ait produit son effet ; l'idée en était sans doute trop nouvelle pour qu'elle trouvât de l'écho. En revanche les dons et souscriptions de fondation ainsi que les contributions pour une année ne tardèrent pas à affluer, si bien qu'assuré désormais du succès de l'entreprise, Levade jugea le moment venu de s'adjoindre un certain nombre d'hommes « dont le zèle et

les lumières lui devenaient nécessaires pour partager un travail qui dépassait ses forces ». Il composa ce comité directeur de sept ministres et de huit laïques, tous domiciliés à Lausanne ou dans ses environs immédiats. D'accord avec eux, il résolut de convoquer tous les souscripteurs en assemblée générale à l'Hôtel de ville pour constituer la nouvelle société. Cette séance constitutive eut lieu en effet le 30 décembre de la même année 1814.

Ainsi donc, trois mois avaient suffi, depuis l'envoi de la première circulaire, pour réaliser le projet conçu et choyé pendant le courant de l'été. Et celui qui en avait pris l'initiative était un homme parvenu à l'âge où d'autres, loin d'entreprendre une tâche nouvelle, songeraient plutôt à battre doucement en retraite.

L'assemblée de l'Hôtel de ville adopta le projet de règlement qui lui était soumis et confirma le Comité jusqu'alors provisoire. Celui-ci se constitua à son tour en appelant à la présidence, cela allait de soi, l'initiateur du mouvement, et à la vice-présidence le professeur Leresche, vice-président du Conseil académique. Le banquier Ch. Bugnion, neveu de Levade, était chargé de la caisse (1). M. Th. Rivier « fils » (2) et le sous-diacre César Chavannes-Renz (plus tard pasteur à Colombier-sur-Morges) remplissaient les fonctions de secrétaires ; ce dernier avait spécialement dans ses attributions la correspondance avec l'étranger. A ce Bureau était adjoint un « dépositaire et expéditeur des livres ». Ajoutons que le Comité directeur ne tarda pas, à l'instar de la Société britannique, à conférer le titre de « membre honoraire à vie » à quelques hommes, tant indigènes qu'étrangers en séjour dans le pays, « à raison de la générosité de

(1) Ces fonctions de trésorier se sont transmises de père en fils et en petit-fils, dans un même esprit de sagesse administrative et de désintéressement, jusqu'à nos jours.

(2) Les hommes de ma génération l'ont bien connu sous le nom de M. Rivier *père*, du Désert. A sa mort, arrivée près de soixante ans plus tard, il a eu pour successeur dans le Comité un de ses fils, M. le ministre Th. Rivier-Dapples.

leurs dons », et à deux dames anglaises, M<sup>rs</sup> Henshaw, de Bristol, et Miss Mary-Anna Greaves, de Londres, pour leurs « services actifs, continus et généreux en vue de la propagation des lumières religieuses dans le canton » (1).

Le Règlement statuait, entre autres choses, que la Société « se borne à distribuer *dans le canton* des Bibles et des Nouveaux Testaments *sans note ni commentaire* » ; que le capital de fondation existant au 1<sup>er</sup> janvier 1816 sera annuellement accru du dixième prélevé sur la totalité des contributions des paroisses, ainsi que des dons et legs qui pourraient être faits à la Société (2) ; que toutes les mesures seront prises en vue du contrôle régulier de la perception et de l'emploi des sommes pour lesquelles auront volontairement contribué les paroisses ou les particuliers ; que les fonds capitaux seront placés sur hypothèques d'immeubles sis dans le canton (3) ; que les distributions de livres seront calculées sur les besoins des paroisses, « de manière que celles dont les facultés ne peuvent fournir que peu ou point à la contribution générale, soient cependant secourues d'une partie des offrandes que la libéralité des paroisses plus riches met dans les mains du Comité », attendu que le canton doit être « envisagé comme une grande famille de frères ». Il était d'ailleurs prévu qu'à la Société de *Bible* proprement dite serait jointe une Société des *Traités* dont la direction pourrait être déléguée à un comité spécial. Elle aurait pour

(1) Sur l'activité chrétienne de cette dernière à Lausanne (de 1815 à 1822) et ses destinées ultérieures, voir J. Cart, *Histoire du mouvement religieux*, tome I, p. 120 et suiv., 174 et suiv., 269 et suiv.

(2) Au bout de quelques années, les intérêts du capital étant devenus plus que suffisants à couvrir les frais d'administration, le Comité cessa de se prévaloir de cette retenue réglementaire du 10<sup>e</sup>. Dès lors le montant des souscriptions paroissiales put être remboursé en livres saints, non seulement en plein, mais au-delà même des contributions provenant des paroisses « reconnues pour pauvres ».

(3) Le Comité poursuivait le but d'assurer à la Société un capital de 2000 louis ; puis, ce chiffre atteint, de « verser annuellement, en dons de Livres saints, sur les pauvres des communes inscrites au rôle de souscripteurs, l'intérêt entier de ce capital ». (X<sup>e</sup> Rapport, 1825, p. 18.)

mission de « répandre toute espèce d'ouvrages moraux et religieux sous les différentes formes qui seraient jugées convenables aux besoins du canton ».

Dans ce qui suit nous nous en tiendrons à ce qui concerne la Société de Bible. L'histoire de celle des Traités (dont le premier président fut le professeur Leresche, et qui a compté dès le début le professeur Monnard parmi les membres de son Comité) est une chose à part, dont le narré, même succinct, nous mènerait trop loin (1). Il suffira de dire que Levade a voué à cette œuvre un intérêt soutenu et pris une part des plus actives à ses publications. Dès 1816 paraissait un *Recueil de onze traités religieux et moraux*, traduits de l'anglais par lui-même ou sous ses yeux. C'est aussi à la demande du Comité des Traités qu'il s'est chargé de la composition d'une *Liturgie de famille ou Recueil de prières pour servir au culte domestique et à l'instruction religieuse des familles* (Lausanne, 1823), œuvre à laquelle il a consacré les veilles de plusieurs années et qui trouva en son temps un fort bon accueil. (2)

### 5. — OPPORTUNITÉ DE LA FONDATION.

#### OPPOSITION QUE RENCONTRE CETTE PREMIÈRE DE NOS SOCIÉTÉS RELIGIEUSES.

Que la fondation d'une société biblique ait répondu à un besoin réel, cela ne peut faire l'ombre d'un doute quand on se rappelle qu'à l'époque de son établissement les deux tiers des familles du canton, selon l'évaluation approximative des pasteurs, étaient encore dépourvus du saint livre,

(1) Jaq. Cart lui a consacré un chapitre de son *Histoire du mouvement religieux*, tome I, p. 117-130.

(2) Il en a paru en 1828 une seconde édition corrigée et augmentée, de l'aveu de l'auteur, par le pasteur L. Roux, de Meyriez. Elle a été rééditée une quatrième fois (par les soins du professeur C. Dufournet) en 1862, augmentée d'une prière-méditation pour demander à Dieu le bon usage des maladies, ainsi que de l'*Esquisse d'un service religieux pour les funérailles*.

et si l'on songe que la Bible in-folio — ce majestueux format jouissait encore, paraît-il, d'une préférence marquée — était du prix d'un louis.

Ce qui n'est pas moins certain et montre que l'œuvre courageusement entreprise par Levade est venue à son heure, c'est que le besoin en était assez généralement senti. Preuve en est l'empressement que communes et particuliers ont mis à répondre aux appels du professeur de Lausanne. Dans le premier Rapport annuel, présenté à l'assemblée générale de janvier 1816, la liste des donateurs (pour le capital de fondation) et des souscripteurs (pour les dépenses annuelles) remplit 34 pages compactes sur 72. Et parmi ces donateurs ou contribuables volontaires de la première année ne figurent pas moins de 140 municipalités, y compris les confréries réformées du district d'Echallens. En fait de particuliers, on relève, cela n'est pas étonnant, les noms de beaucoup de pasteurs et ministres alors en fonctions. A côté d'eux se rencontrent en assez grand nombre ceux de magistrats de divers ordres, à commencer par les landamans Monod et Pidou. Toutes les classes sociales sont représentées, avec une forte proportion de femmes. Certaines paroisses rurales ont fourni un contingent de souscripteurs notablement plus considérable que telles de nos villes. Lausanne seul est hors de pair, soit pour le nombre des souscripteurs soit pour le montant des souscriptions. Il est vrai que des étrangers, surtout des Anglais et des Hollandais, y entrent pour une bonne part. Mais abstraction faite de cet appoint du dehors, dû à la notoriété dont Levade jouissait au sein de la colonie étrangère, à ne considérer que la population indigène, on conviendra que pour des Vaudois, plutôt réfractaires en général à des innovations de ce genre, pareil résultat était de nature à surprendre en bien et à réjouir le cœur de celui qui n'avait pas craint de se mettre à la brèche.

Je parle d'innovation. Elle était grande, en effet. Aussi les oppositions ne lui ont-elles pas manqué. Dans plus d'un

de ses rapports annuels le président s'applique, avec une inlassable patience, à répondre aux objections qui auraient pu, dit-il, « paralyser un mouvement religieux qui fermente dans tous les Etats protestants de l'Europe et qui commence à se manifester si honorablement dans notre chère patrie » (1).

« Avant de donner aux pauvres le pain de la Parole, objectaient les uns, songez à pourvoir aux besoins de leur corps. » (On approchait des années dites de la misère, 1816-1817). — « N'allez pas, en répétaient d'autres, jeter les perles devant les sourcilleux. On ne profitera pas de cette Loi de Dieu que vous travaillez à mettre sous les yeux de tous. » — Certains pasteurs même n'étaient pas d'accord avec le but poursuivi, ou du moins avec le mode de procéder adopté par la Société. Ceux-ci estimaient que le débit des livres saints était l'affaire des libraires, qu'on avait tort de leur faire concurrence, de les frustrer de leur bénéfice. Ceux-là se désintéressaient de la nouvelle œuvre de solidarité chrétienne parce que « leurs paroisses, favorisées par des fondations ou des ressources particulières, n'éprouvaient pas sensiblement le manque de livres saints » (2). Nous ne nous attarderons pas à la réfutation dont Levade et son ami Leresche ont cru devoir honorer ces opposants. Il est aisé de deviner les raisons qu'ils leur ont à leur tour opposées.

Une objection que Levade appelle « plus spacieuse », et que nous n'hésiterons pas à juger fort plausible, était celle-ci : « Pourquoi donner au peuple l'Ecriture sainte *sans note ni commentaire*, alors qu'il est reconnu que plusieurs portions, du moins de l'Ancien Testament, exigeraient des explications ? » (3). — Tout en convenant de la « grande utilité de semblables secours », le théologien lausannois fait

(1) I<sup>e</sup> Rapport, p. 30 et suiv. — Voir aussi à la suite du VII<sup>e</sup> Rapport (1822), p. 28 et suiv., une *Réponse à trois reproches*, par le prof. Leresche.

(2) II<sup>e</sup> Rapport (1817), p. 25.

(3) I<sup>e</sup> Rapport, p. 32.

valoir (outre la nécessité de ne pas augmenter le prix du volume) les deux considérations que voici : 1<sup>o</sup> « avec toutes les Eglises réformées » nous pensons que « tout ce qu'il est essentiel de croire » dans nos Saints Livres est « à la portée de tous » ; 2<sup>o</sup> il convient de « faire passer les secours spirituels que procure la Bible à toutes les branches et divisions de chrétiens ». Or les notes explicatives décèleraient le Luthérien, le Calviniste, le Catholique, le Socinien, le Méthodiste, etc., et feraient rejeter la Bible ainsi commentée par l'adepte de toutes les « sectes » autres que celle du commentateur. C'est donc en vertu du « principe d'une sage tolérance chrétienne » qu'on s'en tient au texte seul. — Ces raisons valent ce qu'elles valent. Je ne m'arrête pas à les discuter et j'en viens à une dernière classe d'opposants dont la race n'est pas encore entièrement éteinte au bout de cent ans.

C'étaient ceux qui voyaient, sinon de mauvais œil, du moins avec une certaine inquiétude que la Société ne portât pas l'estampille officielle, qu'elle n'eût pas « l'appui du gouvernement ni l'approbation directe du Conseil académique ». Nous serions plutôt disposés à trouver que Levade n'était encore que trop enclin à s'adresser aux « principaux de la nation », à enrôler comme auxiliaires les autorités civiles. Il n'était d'ailleurs qu'à moitié vrai de dire que la Société naissante ne jouissait pas de l'appui moral des pouvoirs constitués. Son vice-président Leresche n'était-il pas en même temps vice-président du Conseil académique ? Dès le mois d'avril 1815, peu de mois après sa constitution, le Comité directeur ne recevait-il pas du Petit Conseil, alors présidé par le landamman Pidou, une lettre lui témoignant « l'intérêt qu'on prenait » en haut lieu « à ses utiles travaux » et « l'assurant de la protection dont il pourrait avoir besoin » ? La première assemblée publique de janvier 1816 ne siégeait-elle pas dans ce qu'on appelait encore par habitude le « Temple allemand », c'est-à-dire la grande salle de la ci-devant Bibliothèque Cantonale à la Cité, laquelle ser-

vait d'*Aula* à l'Académie, et cela, est-il dit expressément, « en présence des deux landammans et des députés des différentes Autorités du Canton » ? (1) Du reste, en ces temps où l'Eglise du pays ne possédait pas encore son organisation actuelle, distincte des pouvoirs civils, comment le fondateur de la Société de Bible aurait-il pu atteindre plus sûrement le peuple de l'Eglise, mieux que cela, le faire participer activement à l'œuvre qui lui tenait tant à cœur, si ce n'est par l'intermédiaire des autorités communales, des municipalités, mises elles-mêmes en mouvement par les bons offices de MM. les révérends pasteurs ? Les régents primaires, enfin, sur la bienveillante coopération desquels on comptait, quelle prise aurait-on eue sur eux sans l'assentiment au moins tacite des autorités scolaires, tant supérieures que locales, desquelles ils dépendaient ?

Avec tout cela, il est certain que le vénéré professeur, si respectueux qu'il fût de l'ordre de choses établi, s'était placé avec sa création en dehors des cadres officiels. Il est devenu ainsi le fondateur de la première et, pour un temps, de la plus importante de nos sociétés religieuses. C'est là, à côté du but spécial de cette pieuse institution, ce qui lui donne toute sa signification au point de vue, non seulement de l'histoire ecclésiastique, mais de l'histoire de la vie spirituelle et morale dans notre pays. Et comme sa fondation remonte à une date antérieure de quelques années aux premières manifestations plus ou moins retentissantes de notre *Réveil* proprement ainsi nommé, nous faisons une constatation dont l'intérêt ne va pas sans un peu de mélancolie : dans la liste des premiers souscripteurs, réputés membres fondateurs de la Société, figurent encore paisiblement côte à côte des hommes et des femmes représentant des tendan-

(1) En 1822, il est vrai, le landamman en charge (Clavel) se présente « en simple particulier » et refuse de prendre place sur le siège qui lui était destiné à la droite du Président. Et à partir de 1825 aucun des membres du gouvernement, « occupés d'élections », ne peut paraître, ce dont le landamman Muret témoigne du regret. (*Procès-verbaux du Comité.*)

ces diverses qui ne devaient pas tarder à entrer en conflit parfois aigu. Des pasteurs de la vieille école (par où j'entends : adeptes plus ou moins conséquents de l'orthodoxie confessionnelle et fidèles à la tradition bernoise d'une Eglise d'Etat) y fraient avec des étudiants qui s'appellent Louis Burnier, Henri Juvet, Marc-Louis Lardon. Le pasteur Elie Rochat, de l'Abbaye, de qui l'on a pu dire qu'il a été « rationaliste comme personne ne le fut à cette époque dans le clergé vaudois » (1), y tend la main à son neveu Auguste, avec qui il devait se brouiller plus tard. Le jeune Alexandre Vinet y apparaît sous l'aile de son respectable père, le secrétaire au département de l'Intérieur. Le doyen Bridel, de Montreux, y sourit à M<sup>me</sup> de Montolieu, la féconde romancière. Pestalozzi, d'Yverdon, y coudoie des mystiques de l'école de Dutoit-Membrini : Polier de Vernand, le ci-devant préfet du Léman (2), le libraire Petillet, M<sup>lle</sup> Lisette de Constant. Tous ces esprits si divers, et combien d'autres ! se rencontrent, sous l'égide de l'éclectique Levade, sur le terrain d'un commun et, semble-t-il, égal désir de voir la connaissance de la Parole de Dieu, contenue dans l'Ecriture Sainte, se répandre plus largement dans leur patrie récemment affranchie et providentiellement épargnée.

De ces centaines d'hommes et de femmes combien en est-il qui se soient rendu compte, à ce moment-là, qu'en contribuant à fonder une Société de Bible ilsaidaient à inaugurer une ère nouvelle, celle de la multiple activité (et trop souvent, hélas ! de la rivalité) d'associations religieuses sans attache officielle ? Il y a tout lieu de croire que Levade, tout le premier, ne s'est pas douté de la portée du précédent qu'il venait de créer. Tout près de lui, cependant, habitait à la cure de la Cité-Derrière et siégeait dans la véné-

(1) Louis BURNIER, *Notice* citée.

(2) Cet ancien magistrat, « le père des pauvres, chrétien d'une vie exemplaire », zélé propagateur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, entra dans le Comité en 1819. Levade consacre à sa mémoire une page des plus sympathiques dans son VII<sup>e</sup> Rapport.

rable compagnie académique un homme qui, lui, y voyait clair et ne se faisait pas d'illusion à cet égard. Cet homme, de grande influence, d'une piété au moins égale et d'une culture théologique supérieure à la sienne, aspirait, lui aussi, à un réveil de la vie religieuse dans son « Canton de Vaud si beau », mais il le voulait dans les cadres de l'Eglise établie. Il estimait que dans un pays où la loi, encore en vigueur quoique mal observée, ordonnait à tout homme marié de posséder une Bible, on n'avait que faire d'une institution telle que la Société biblique. Aussi chercherait-on en vain le nom du doyen Curtat parmi ceux des membres fondateurs de cette association, à côté de celui de sa sœur M<sup>me</sup> Marianne Curtat, affiliée aux Frères moraves et dont la dépouille mortelle repose au cimetière d'Herrnhut. Ce qui achevait de lui rendre la nouvelle fondation antipathique, c'est qu'il y voyait une importation du dehors, un emprunt fait à cette Angleterre dont le genre de piété et les méthodes d'évangélisation n'éveillaient pas moins sa méfiance que ne faisaient les nouveautés et les hardiesse de la théologie allemande.

#### 6. — DANS QUELLE MESURE LEVADE A SUBI L'INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE DE LONDRES.

On a discuté à plus d'une reprise la question de savoir quelle a pu être la part d'influence exercée sur Levade par la vue et l'ouïe de tout ce qui se faisait en Angleterre pour répandre le saint volume.

De mauvaises langues ont prétendu qu'un besoin servile, presque maladif, d'imitation avait été pour ce « Vaudois atteint d'*angloomanie* » le vrai mobile de son entreprise. D'autres personnes, au contraire, persuadées qu'on s'est exagéré dans l'histoire traditionnelle du Réveil en notre Suisse romande la part qui revient aux agents du dehors,

soucieuses de revendiquer pour les agents indigènes l'honneur d'avoir donné la première impulsion au mouvement rénovateur, ont, sinon contesté (c'eût été peine perdue), du moins atténué le plus possible l'importance de l'action exercée par les influences britanniques. En ce qui concerne spécialement Levade et son œuvre, on n'a voulu admettre, du côté de la Société anglaise, qu' « une influence indirecte », étant donné qu' « il devait trouver dans ses croyances religieuses et dans sa foi en la puissance de la Parole de Dieu des motifs suffisants » d'agir comme il a fait. Au reste, comme le dit fort bien J. Cart, un des principaux représentants de cette opinion, « toute bonne pensée vient d'en haut et, emprunté ou original, le plan proposé par Levade », à la suite de la réunion de Rolle, « était un véritable trait de lunière » (1). Je n'en suis pas moins porté à penser que, de crainte de surfaire l'influence anglaise, il ne faudrait pas la mettre trop à l'arrière-plan.

On pourrait en appeler déjà au fait que les premières relations personnelles de Levade avec quelques-uns des promoteurs de l'institution biblique de Londres remontaient à un voyage qu'il avait fait en Angleterre en juillet 1805, une année seulement après la fondation de la Société britannique. (2) Ne serait-il pas permis aussi de tirer certaines inductions du rapprochement de ces deux circonstances : que la Société *biblique* anglaise est née en 1804 d'une Société *des traités* déjà existante, et que d'autre part le professeur de Lausanne a conçu dès l'abord la pensée de faire marcher de pair, sous le nom général de *Société biblique*, une Société dite *de Bible* et une Société *des traités*? Ce titre même de « Société *de Bible* » (au singulier), auquel Levade tenait beaucoup, qu'il ne voulait pas qu'on « altérât » en y substituant celui, devenu plus courant, de Société *bibli-*

(1) *Op. cit.*, p. 106 et suiv.

(2) Cela ressort d'une lettre de Levade à Lord Teignmouth, président de la dite Société, du 10 juin 1825, dont une copie se trouve au *Journal des opérations etc.*, tome II, fol. 33.

*que* (1), qu'est-il sinon la traduction littérale de l'anglais *Bible Society*? Mais le plus sûr est de laisser parler Levade lui-même.

Il suffit d'ouvrir quelques-uns de ses premiers rapports imprimés pour être frappé de la place, presque démesurée, qui y est faite au récit des travaux de la Société britannique. A l'entendre, « l'exemple de zèle religieux » donné par l'association d'Outre-Manche « dépasse tout ce qui a été tenté, depuis l'effusion des dons du Saint-Esprit sur les apôtres, pour la propagation de la lumière évangélique » (2).

Cette Société, poursuit-il, si majestueuse dans son plan, a fixé notre attention ; son impulsion, je dirai surnaturelle, s'est communiquée, avec la rapidité de l'éclair, dans les climats glacés de la Sibérie comme sous le soleil brûlant d'Afrique..... Et le Canton de Vaud, distingué par tant de marques récentes de la protection de Dieu ; le Canton de Vaud, placé malgré sa grande faiblesse au rang des Etats indépendants,... pouvait-il refuser de s'enrôler sous les bannières de cette croisade sainte ?... Et à défaut d'entreprises disproportionnées à ses forces, à défaut de missions lointaines et périlleuses, pouvait-il se refuser à concourir à l'accomplissement de ces paroles sorties de la bouche du Sauveur : *L'Evangile est prêché aux pauvres ; il faut que l'Evangile soit prêché à toutes les nations* ?

Ce n'est pas tout. Non content d'admirer de loin les « immenses », les « étonnantes travaux » accomplis par une « Société de particuliers, fondée — il a soin de le remarquer — sur des souscriptions annuelles » ; non content d'en « présenter le tableau » dans ses discours annuels, afin, apparemment, d'exciter l'émulation de ses compatriotes, Levade, aussitôt la modeste société vaudoise constituée, s'est hâté d'entrer en rapport direct avec la grande sœur de Londres, de contracter avec elle « une honorable et étroite union ». L'exemple venait de lui en être donné, après la Société de Bâle, par quelques autres Comités bibliques de

(1) *Journal des opérations*, fol. 64, en date du 31 janvier 1829.

(2) 1<sup>er</sup> Rapport, p. 8 et suiv.

la Suisse allemande, entre autres celui que présidait à Zurich le vénérable antistès Hess.

Dans le rapport tout à l'heure cité, l'auteur raconte avec une visible satisfaction le voyage qu'il fit à Berne, en septembre 1815, à l'invitation de l'un des secrétaires de la Société britannique. C'était le Rév. Dr Steinkopff, originaire du Wurtemberg, l'infatigable agent de celle-ci sur le continent, particulièrement en Allemagne et en Suisse. Pendant les trois jours qu'il « eut le bonheur » de passer avec « cet apôtre », Levade eut l'occasion « de s'éclairer sur divers objets relatifs à la propagation des livres sacrés, de ranimer son zèle à l'ouïe de toutes les paroles qu'il entendait sortir de cette bouche éloquente ». Au cours de ces « précieux » entretiens, il eut aussi la joie d'apprendre que la Société de Londres, entre autres libéralités accordées à des Sociétés bibliques suisses de création plus ou moins récente, avait voté un don de 200 livres sterling (soit 3230 francs de Suisse, près de 5000 francs de notre monnaie actuelle) en faveur de celle du canton de Vaud. Il avait bien été convenu, lors de la fondation de cette dernière, que ses directeurs « ne provoqueraient pas » des dons de l'étranger. Mais comment ne pas accepter avec actions de grâce un subside si bienvenu, dès le moment qu'il était spontanément offert ? On laissa même entrevoir à l'interlocuteur lausannois « la possibilité de resserrer encore par des rapports de confiance et de coopération les liens qui commençaient à attacher la petite société à la grande, en confiant un jour à la première quelques branches d'agences dans les gigantesques travaux de la seconde » (1).

Plus suivies et plus amicales encore paraissent avoir été les relations épistolaires avec le Dr John Owen, le doyen des secrétaires de la Société britannique et son premier historiographe. Elles dataient surtout d'un court séjour que ce respectable ecclésiastique anglais avait fait à Lausanne en

(1) 1<sup>er</sup> Rapport, p. 27 et suiv.

octobre 1818, au cours d'un voyage en Suisse pour y visiter les Sociétés bibliques, séjour qui laissa « de longs souvenirs à ceux qui avaient eu le bonheur de le voir et de l'entendre » (1). Owen était, à n'en pas douter, un homme selon le cœur de Levade. Quand, après avoir « consacré pendant dix-sept ans ses talents, ses forces, sa santé et on peut dire sa vie au développement des Sociétés de Bible », il eut quitté ce monde en septembre 1822, le président de celle de Lausanne s'exprimait en ces termes au début du discours par lequel il ouvrit l'assemblée générale de l'année suivante :

La mort du Révérend Owen a fait répandre bien des larmes et a jeté un voile de tristesse sur les Sociétés de Bible dans les quatre parties du monde..... La part qu'il eut dans leurs succès prodigieux est connue par les Rapports annuels de la Société anglaise, par son Histoire en trois volumes de cette Société, par ses voyages, par son immense correspondance et par la lutte continue qu'il eut à soutenir contre une opposition puissante et quelquefois respectable. On vit briller chez lui tour à tour l'activité, la fermeté, la persévérance, avec la prudence du serpent et la simplicité de la colombe. Toutes ces qualités, enveloppées d'un profond sentiment de la charité chrétienne, furent relevées par des formes extérieures les plus nobles et les plus attrayantes. Sa piété n'eut rien de sombre et de dur. Elle se manifesta avec une grâce irrésistible jusqu'au moment où sa belle âme fut rappelée au sein de son Dieu. (2)

L'orateur n'oublie pas de rappeler que « c'est à la protection de cet ami généreux », non moins qu'à celle du Rév. Steinkopff, « que plusieurs des Sociétés de la Suisse doivent leur existence et leurs succès ». Après la mort d'Owen, il y a eu des temps, on le verra par la suite, où ces rapports de confiance et d'amitié entre la Société anglaise, « ce grand cèdre du Liban », et celle du canton de Vaud, « l'humble violette », ont paru se relâcher et se refroidir. Tant que

(1) IV<sup>e</sup> Rapport, p. 18 et suiv.

(2) VIII<sup>e</sup> Rapport, p. 3 et suiv.

vécut Levade, le lien qui s'était formé entre elles ne s'est jamais dénoué, entretenu qu'il était, malgré certains malentendus et quelques divergences de vues, par une correspondance ininterrompue, des dons de livres (1), des échanges de publications et même des visites réciproques. Jusqu'à la fin de ses jours, le fondateur de la Société vaudoise est resté un fidèle souscripteur de la grande association britannique : chaque année il y allait de sa livre sterling (2).

#### 7. — RÉSULTATS OBTENUS AU COURS DES DOUZE PREMIÈRES ANNÉES.

##### ASSOCIATIONS AUXILIAIRES OU SOCIÉTÉS-FILLES.

Après son entrevue avec Steinkopff, à Berne, Levade était rentré chez lui animé d'un nouveau courage, plus résolu que jamais d'aller de l'avant en dépit des obstacles qui pourraient encore se dresser sur son chemin. En attendant, la foi et la persévérance dont il avait fait preuve jusque là avaient trouvé leur récompense dans les résultats déjà obtenus.

Au bout de la première année, les recettes provenant soit de dons dits de fondation soit de contributions annuelles s'élevaient à la réjouissante somme de près de 8200 francs de Suisse, auxquels étaient venus s'ajouter les 3200 et quelques francs alloués par la Société britannique et étrangère (3). A la fin du deuxième exercice annuel, le nombre des exemplaires écoulés soit gratuitement, soit en retour des contributions des paroisses, ou vendus à prix réduit à des particuliers qui les destinaient à des personnes peu aisées, ce nombre était de 1182 Bibles et de 1625 Tes-

(1) Le Comité de Lausanne reçut de Londres, par l'entremise du pasteur Scholl et plus tard par celle du secrétaire John Jackson, une belle collection de Bibles en langues étrangères. Elles furent déposées finalement à la Bibliothèque cantonale.

(2) *Journal des opérations*, fol. 73 (mai 1833).

(3) Compte général annexé au II<sup>e</sup> Rapport, p. 70.

taments (1). Et ce premier élan ne se ralentit pas les années suivantes.

Voici ce que nous lisons dans la lettre que le Comité adressait en avril 1823 au Conseil d'Etat pour l'inviter à se faire représenter à la prochaine assemblée annuelle :

Aidée de la bénédiction de Dieu, la Société a répandu dans le canton près de 6000 Bibles et autant de Nouveaux Testaments ; environ 1500 en dons et les autres fort au-dessous des prix de librairie..... Et quoiqu'elle ait remboursé constamment (en livres saints) les souscriptions des paroisses et donné beaucoup gratuitement à des pauvres, notamment à Lausanne et dans sa banlieue, elle possède en lettres de rente ou en livres en magasin près de vingt-cinq mille francs de fondation. Ce sont des succès aussi extraordinaires et sans exemple dans aucune des nombreuses sociétés de la Suisse qui font désirer au Comité d'obtenir une marque publique de l'approbation du Gouvernement, manifestée par la présence de quelqu'un de ses membres. (2)

Le rapport de 1825 osait affirmer « qu'il s'est vendu plus de Bibles dans les vingt-cinq premières années de ce siècle que dans tout le cours du siècle passé ». Celui de 1826 nous apprend que, de 140 environ qu'il était en 1815, le nombre des communes « fondatrices » était monté à 300, chiffre rond. Tandis que, en 1814, un tiers seulement des familles du canton possédaient la Bible entière, en 1827, soit à la fin du douzième exercice annuel, les deux tiers de la population en étaient pourvus.

A côté de ces résultats évaluables en chiffres, les rapports présidentiels se plaisent à en constater qui échappent aux prises d'une statistique exacte. Sur la foi de renseignements parvenus de diverses parties du canton, ils signalent de sensibles progrès de la vie spirituelle se manifestant dans une fréquentation plus assidue du culte public et la

(1) Même Rapport, p. 72.

(2) *Journal des opérations*, tome II, fol. 18. Comp. le IX<sup>e</sup> Rapport, p. 14.

réintroduction d'un culte domestique au sein d'un nombre croissant de familles.

Rien, remarque à ce propos J. Cart (1), ne nous surprend dans ces résultats de l'œuvre biblique ; ils sont les effets naturels d'une telle œuvre..... Il est juste, cependant, de faire à la Société biblique une large part dans le mouvement religieux qui a caractérisé l'histoire intérieure de notre canton après 1814. « Le germe du Réveil était là », nous disait un vénérable pasteur, témoin lui-même du réveil..... La Bible se trouvera toujours au point de départ, à la base de toute renaissance spirituelle, et alors même que la Société biblique n'aurait pas élevé très sensiblement le niveau religieux et moral de notre peuple, encore serait-il vrai qu'elle a fortement contribué à répandre le moyen matériel premier du relèvement..... Elle a préparé le terrain au mouvement religieux dont elle a été le premier symptôme apparent ; elle l'a rendu possible en excitant de nouveau l'intérêt pour les vérités révélées..... C'est là un titre de gloire qui ne lui sera point ôté et que les chrétiens du canton de Vaud se plairont toujours à lui reconnaître.

Il ne faudrait d'ailleurs pas s'imaginer que Levade et son Comité fussent les seuls agents de la Société. Sans compter les pasteurs et certains membres d'autorités communales qui apportaient à son œuvre un concours plus ou moins actif, elle disposait, à Lausanne et ailleurs, de moyens d'action que je me reprocherais de n'avoir pas au moins honorés d'une mention. Il s'agit d'associations auxiliaires, de *Sociétés filles*, comme le fondateur de la Société *mère* aimait à les nommer. Elles ont pris naissance à partir de 1819. La plupart d'entre elles n'ont eu, à la vérité, qu'une existence de courte durée, suffisante pourtant pour leur permettre de contribuer, chacune pour sa part, à la réalisation du but commun dans leur sphère d'activité plus restreinte.

La première en date naquit à l'instigation du Rév. Owen, dont « le mémorable passage » dans nos contrées venait de faire éclore des institutions analogues à Berne et à Genève.

(1) *Histoire du mouvement religieux*, tome I, p. 115 et suiv.

C'était l'*Association biblique des Dames de Lausanne*. Son Comité directeur était présidé par la femme d'un des membres laïques de celui de la Société de Bible, M<sup>me</sup> Roguin-de Bons, plus tard par M<sup>me</sup> de Molin. Les personnes qui désiraient y entrer n'avaient d'autre engagement à prendre que celui de donner chaque année une Bible ou sa valeur, fixée à 5 francs. L'Association était dotée d'un capital de fondation de 1000 francs de Suisse en souvenir de M<sup>me</sup> Levade-Bugnion, décédée en septembre 1818. Son but spécial était de fournir chaque année, avant les communions de Pâques, des Bibles à des catéchumènes pauvres du sexe féminin. Dès la première année, trente-deux jeunes filles recommandables purent être mises au bénéfice de ce don charitable. Les dames donatrices se faisaient d'ailleurs un devoir de visiter, diriger et protéger celles de ces catéchumènes qui étaient domiciliées dans leur « bannière » (1) respective.

Une autre Société auxiliaire avait été formée, la même année que celle des Dames de Lausanne, par le « Corps de MM. les Proposants de l'Auditoire de théologie », alors au nombre de soixante-six. Ils s'engayaient à faire entre eux une collecte annuelle dont le produit serait distribué en Bibles, à l'époque de la consécration, aux jeunes ministres qui auraient reçu l'imposition des mains. Ces Bibles devaient leur être délivrées, non pas pour leur usage personnel, mais pour être remises par eux, d'après leur discernement, aux « familles pauvres et religieuses » de la première paroisse qu'ils seraient appelés à desservir en qualité de suffragants. En témoignage de satisfaction, la Société de Bible promettait d'ajouter deux exemplaires des livres saints pour chaque suffragant en sus de ceux qui lui reviendraient du produit de la collecte annuelle.

Quelques années plus tard (janvier 1826), la paroisse allemande de Lausanne, sur la proposition de son pasteur,

(1) Quartier de la ville en même temps que section paroissiale : Bourg, Cité, Saint-Laurent, Pont et Palud.

M. Sigismond Scheler (1), fondait à son tour un Comité biblique en vue de pourvoir du livre saint les Allemands domiciliés dans le canton. En transmettant ses statuts, cette nouvelle auxiliaire priait le Comité de la Société vaudoise de « l'adopter comme une fille soumise ».

A côté de ces associations ayant leur siège ou leur centre à Lausanne, il s'était constitué aussi, à partir de 1820, des *Sociétés locales* dans différentes paroisses du canton. Et ici c'était encore, comme au chef-lieu, des femmes chrétiennes qui avaient pris les devants. On avait vu naître des Comités bibliques de dames dans quelques villes, à Vevey, à Yverdon, à Nyon, et dans des paroisses de montagne, à Ormont-dessus, à Huémoz. Ailleurs, à commencer par Avenches, des Sociétés féminines de bienfaisance résolurent de ne plus borner leur mission à soulager des vieillards, des malades, des infirmes par des secours en denrées ou en vêtements, mais de procurer désormais aux pauvres bourgeois et habitants de leur localité la nourriture de l'âme par le don de la Parole de vie.

Cet exemple n'avait pas laissé d'émouvoir à jalouse des laïques du sexe fort. Dès juin 1823 Levade notait dans son *Journal* que M. le baron de Staël lui avait demandé de « l'instruire de divers détails pouvant faciliter l'établissement d'une Société, affiliée à la nôtre, qu'il se proposait d'établir à Coppet, de concert avec M<sup>me</sup> la duchesse de Broglie sa sœur ». Ce projet, à la vérité, n'eut pas de suite à cause du départ de ce philanthrope chrétien pour la France (2). En revanche, le président de la Société de Bible eut avant longtemps la joie de pouvoir annoncer à son Comité la « bonne nouvelle » qu'une Société se formait à Morges pour procurer des Bibles aux pauvres de la ville et des villages environnants. Et peu de mois après, l'*« Association pieuse »* de Nyon s'adressait à lui dans un but sem-

(1) Plus tard bibliothécaire et lecteur du premier roi des Belges.

(2) M. de Staël entra, à Paris, dans le Comité de la *Société biblique protestante* de cette ville.

blable. Les relations filiales où ces nouvelles auxiliaires étaient entrées avec la Société-mère subsistèrent encore une série d'années depuis qu'en 1826 elles s'étaient constituées en *Sociétés évangéliques* : à Morges sous la présidence de M. Forel de Lonay, à Nyon sous celle du pasteur et professeur Jean Gaudin, le botaniste bien connu, un des fondateurs de la Société helvétique des sciences naturelles. — Une autre association qui s'était organisée sur divers points du canton, sous le nom de *Petite Société biblique*, devra nous occuper encore quand nous aurons à parler de la *Société biblique auxiliaire générale* qui s'est détachée de la Société de Bible pour mener une vie à part, et qui subsiste jusqu'à ce jour.

A toutes ces organisations locales la Société-mère s'efforçait de faciliter l'accomplissement de leur tâche en leur fournissant les livres saints à des conditions aussi favorables que possible, et cela sans s'immiscer dans leur administration particulière.

#### 8. — PREMIÈRE ÉDITION DE LA « REVISION » DE LA BIBLE D'OSTERVALD.

Le moment est venu de parler d'un fruit de l'activité de la Société de Bible qui a contribué pour une bonne part à la faire connaître, même en dehors de son canton d'origine, mais qui devint la cause, ou du moins l'occasion, de plus d'une crise sérieuse par où elle était destinée à passer, encore du vivant de son fondateur. Il s'agit de la Revision entreprise et publiée par elle de la Bible d'Ostervald.

Au début la Société distribuait indifféremment les versions de Martin et d'Ostervald, sans compter la Bible de Sacy (de l'édition Didot) qu'elle tenait en réserve à l'usage des catholiques qui s'adressaient à elle. C'est de Bâle qu'elle faisait venir le plus habituellement les Bibles pour protestants dont elle avait besoin. La chose s'explique par les cir-

constances de l'époque. La France étant fermée à la propagande de la Société britannique et étrangère par suite du blocus continental, et les protestants français ne possédant pas encore (avant 1818) de société biblique à eux, le Comité de Londres avait eu recours aux bons offices de celui de Bâle. Il lui avait fourni les moyens de faire réimprimer la Bible en français et de la répandre à relativement bon compte parmi les coreligionnaires parlant cette langue. C'est ainsi qu'à partir de 1809 il avait paru, par les soins de la société bâloise, plusieurs éditions françaises du Nouveau Testament et de la Bible entière (1). Ces *Bibles de Bâle* offraient la particularité d'amalgamer en quelque sorte Ostervald et Martin, en ce sens qu'au texte du premier étaient joints les « sommaires » plus ou moins retouchés du second. (2)

Quoique destinées en première ligne à la France protestante, les éditions bâloises trouvèrent naturellement le chemin de la Suisse romande, où elles faisaient concurrence à d'autres éditions plus anciennes, notamment à la Bible, assez mal notée, de Genève de 1805. Déjà avant la fondation de la Société vaudoise, celle de Bâle avait fait à Lausanne — on ne nous dit pas à quelle adresse — un envoi de 250 Bibles pour être données ou vendues à bas prix (3). Et peu de temps après la constitution de notre Société de Bible, sa sœur ainée des bords du Rhin lui avait donné « de nouvelles preuves » de sa libéralité en mettant à sa disposition, à des conditions favorables, un certain nombre de Bibles et de Testaments sortis de ses presses.

De bonne heure, cependant, le désir avait été exprimé de divers côtés que la Société du canton de Vaud entreprît

(1) Voir l'art. *Bibelgesellschaften*, de E. BREEST, dans la 3<sup>e</sup> édition de la *Realencyklopädie*, tome II, p. 691 et suiv., avec le supplément de tome XXIII, p. 203 et suiv.

(2) *La version d'Ostervald et les Sociétés bibliques* (par Ath. Coquerel, fils, et L. Stein). Extrait du journal *Le Lien*, Paris 1862, p. 51 et suiv.

(3) 1<sup>er</sup> Rapport, p. 5.

elle-même une édition des livres saints (1). On la désirait plus soignée, d'un format plus commode, « exposée à une dégradation moins prompte » que celles qui lui étaient fournies du dehors. On avait hâte surtout de voir mettre un terme à l'état de choses régnant, où les éditions bibliques étaient le plus souvent « abandonnées au hasard, à des entrepreneurs mercantiles ; sans autorisation du Gouvernement (*sic*), du Clergé, de l'Académie, ou de quelque corps littéraire ; sans surveillance sur la fidélité typographique, sur le choix des versions qu'on réimprimait, de manière qu'aux errata des traductions qu'on prenait pour modèle se joignaient de nouveaux errata qui rendaient difficile l'enseignement public » (2). Le Comité avait d'abord reculé devant une entreprise qui dépassait de beaucoup les ressources d'une Société « à peine hors du berceau ». Mais, plus tôt qu'il ne s'y attendait, les voies allaient s'aplanir devant lui. (3)

D'un côté, en effet, les Sociétés bibliques récemment fondées à Genève et à Neuchâtel joignirent leurs instances à celles de nombreux pasteurs du canton pour l'engager à mettre, de concert avec elles, la main à l'œuvre. D'autre part, tandis que se poursuivaient entre les trois sociétés les négociations au sujet des diverses questions préliminaires à résoudre, arrivait de Londres la nouvelle inattendue que le Comité de la *Société britannique et étrangère*, instruit du projet formé par ses jeunes sœurs de la Suisse romande, était tout prêt à les seconder efficacement. Il mettait à la disposition de la Société de Lausanne un don de 500 livres sterling, élevé peu après à 750 l., si elle jugeait « utile et praticable de porter à 10 000 exemplaires une édition in-quarto » des versions d'Ostervald ou de Martin. Inutile de dire le reconnaissant et joyeux empressement avec lequel fut accueillie cette manne tombant pour ainsi dire du ciel.

(1) II<sup>e</sup> Rapport, p. 18.

(2) IV<sup>e</sup> Rapport, p. 27.

(3) III<sup>e</sup> Rapport, p. 26 et suiv.

La moitié environ de la dépense, devisée à 40 000 livres de Suisse, se trouvait ainsi couverte. On se faisait fort de réunir dans le pays le reste des ressources nécessaires. La question longtemps débattue du format à adopter était tranchée du même coup : ce serait l'in-quarto, quitte, si le besoin s'en faisait sentir, à publier par la suite un Nouveau-Testament in-octavo. — Restait 1<sup>o</sup> à choisir entre Martin et Ostervald ; 2<sup>o</sup> à s'entendre sur les principes de la revision à faire subir éventuellement au texte de l'une ou de l'autre version ; 3<sup>o</sup> à convenir de celui des trois Comités à qui incomberait le travail principal, et du lieu où la Revision s'imprimerait.

Le meilleur esprit animait les membres des trois groupes intéressés, de sorte qu'on n'eut pas de peine à se mettre d'accord. Neuchâtel tenait à son Ostervald, qui était aussi Bible de chaire dans les églises du Pays de Vaud. Le littéralisme archaïque de Martin ne trouva guère de défenseurs (1). Ce fut donc Ostervald qui l'emporta. Lausanne était chargé de constituer une commission de revision, laquelle soumettrait au sur et à mesure le texte revisé à l'examen d'une commission neuchâteloise. En cas de désaccord, on recourrait à des arbitres. Genève s'en rapportait à ce que décideraient ses deux associés. L'impression se ferait pareillement à Lausanne par les frères Blanchard, rue du Petit-Saint-Jean. Quant aux principes à suivre dans le travail de revision, il arriva ce qui advient presque infailliblement en pareil cas : on ne tarda pas à s'apercevoir que ceux qu'on avait posés au point de départ ne donnaient pas de résultat satisfaisant. (2)

Il avait été question d'abord de soumettre le texte de l'Ostervald in-folio de 1744 à une simple revision formelle, c'est-à-dire de le purger de ses imperfections en matière de diction, de ponctuation et d'orthographe, et de tenir compte

(1) Levade en fera une critique sévère dans une note étendue jointe à son XIII<sup>e</sup> rapport, p. 41-44.

(2) III<sup>e</sup> Rapport, p. 29, et surtout IV<sup>e</sup> Rapp., p. 24-29.

des variantes introduites dans les éditions subséquentes, en retenant celles qui étaient évidemment plus conformes à l'original hébreu ou grec et aux règles et à l'usage actuel de la langue française. Dans la mesure du possible, on conserverait donc la version-type dans son intégrité. Et c'est bien ainsi qu'on procéda pour les livres du Pentateuque. Mais chemin faisant il fallut se convaincre qu'à cela ne pouvait se borner le travail des réviseurs. Sans prétendre faire une version nouvelle, tout en prenant pour base l'œuvre du très-vénéré doyen de Neuchâtel, il y avait lieu, dans le double intérêt de la fidélité et de la clarté, de se livrer à une œuvre de révision plus minutieuse, plus approfondie, fallût-il y consacrer un temps beaucoup plus long que celui qu'on avait prévu d'abord. Le soin même que l'on apportait à conserver avec le moins de changement possible « cette belle version d'Ostervald » devait rendre le travail « plus long et plus difficile que si l'on traduisait sans gêne d'après l'original ». La difficulté était « de faire cadrer le changement d'un mot ou deux dans une phrase avec les autres membres de la phrase »; c'était de « détacher d'un dessin de marqueterie une pièce d'une couleur pour en substituer une autre sans altérer le dessin que l'on cherchait à conserver ». On s'astreignit donc à confronter dorénavant, verset après verset, le texte d'Ostervald avec les originaux hébreu et grec et à y faire toutes les corrections jugées nécessaires, après consultation de différentes versions tant anciennes que françaises, anglaises et allemandes, ainsi que des meilleurs commentaires accessibles aux réviseurs.

Ce travail avait été confié à une commission de quatre membres dont deux, le professeur Leresche et le pasteur François Chavannes-Porta (plus tard pasteur au Mont sur Lausanne), faisaient dès l'origine partie du Comité de la Société de Bible. Les deux autres venaient de lui être adjoints à cette occasion, savoir le ministre Alexandre-Louis Mellet-Jan, alors régent de seconde au Collège académique,

et Auguste Rochat, ministre impositionnaire, un des futurs apôtres du Réveil et de la Dissidence. Levade lui-même, tout en suivant avec le plus vif intérêt les travaux de ses associés, n'y prit pas une part active. En cela il donna une preuve remarquable de la conscience qu'il avait des limites de son savoir et de son pouvoir. Les quatre collaborateurs mirent quatre années à s'acquitter de leur tâche délicate, — d'aucuns diraient ingrate, — à raison de trois soirées de travail par semaine : trois années pour l'Ancien-Testament, une pour le Nouveau. Entreprise au commencement de 1818, la révision fut achevée à la fin de janvier 1822. Une circulaire du 1<sup>er</sup> mars de cette année-là portait à la connaissance de tous les pasteurs du canton et, par eux, du public que l'œuvre venait de quitter la presse, et indiquait les conditions auxquelles riches et pauvres pourraient se la procurer.

Malgré d'inévitables divergences d'opinion, une bonne entente n'avait cessé de régner, non seulement entre les réviseurs lausannois, qui s'étaient préparés chaque fois à leur travail par la prière, mais entre eux et leurs frères de Neuchâtel, MM. Du Pasquier, Berthoud et Lardy. Ceux-ci étaient venus en novembre 1820 conférer avec leurs collègues de Lausanne. « Les trois séances de travail qui ont eu lieu en commun, lisons-nous dans le Rapport de l'année suivante, ont resserré nos liens d'amitié et de confiance, et ont justifié les idées avantageuses que notre correspondance pendant trois ans nous avait données des lumières et des sentiments de ces respectables et savants ecclésiastiques. » N'oublions pas de dire que, de Londres, on n'avait pas perdu de vue l'œuvre qui s'accomplissait à Lausanne. Le Rév. Owen, à l'occasion de sa visite en cette ville, n'avait pas ménagé aux réviseurs les marques de sa satisfaction et ses encouragements. C'est à lui surtout que la Société de Bible avait été redevable de l'appui financier sans lequel elle n'aurait osé se lancer dans cette entreprise. Notons enfin que les réviseurs avaient refusé toute rémunération autre qu'un exem-

plaire à belle reliure de la version par eux amendée, et qu'au nombre des hommes de bonne volonté qui se chargèrent de la correction des épreuves on voit figurer le professeur Ch. Monnard qui, ces années-là, travaillait à sa traduction libre des *Méditations religieuses* d'Henri Zschokke.

#### 9. — ACCUEIL FAIT A LA REVISION DE 1822. APPROBATION ET CRITIQUE.

Il n'était pas superflu, sans doute, d'entrer dans quelques détails sur les origines de cette Revision biblique de 1822. L'histoire en est peu connue et c'est, en partie du moins, faute d'avoir tenu compte des circonstances où elle a vu le jour, qu'on a parfois porté sur elle un jugement peu équitable.

Ce n'est pas qu'elle n'ait rencontré à son apparition un accueil généralement favorable, soit dans le canton de Vaud soit au dehors, auprès d'Eglises et de Sociétés bibliques de langue française. Le Comité de Lausanne en reçut des témoignages non équivoques, entre autres des pasteurs du pays de Montbéliard et de ceux des Vallées vaudoises, de la Société biblique de Genève qui en fit une commande considérable, de celle de Paris qui déclarait dans un de ses Bulletins qu'en diverses contrées de la France on manifestait le désir de la posséder de préférence à d'autres traductions en langue française. Que si elle-même s'en tenait à Martin et à l'édition de Bâle, c'était, disait-elle dans son Rapport de 1825, pour rester strictement fidèle à l'engagement de ne distribuer que des versions « généralement admises dans les Eglises », tandis que l'édition imprimée à Lausanne, quel qu'en fût le mérite, n'avait « pas encore reçu la sanction de l'usage ». D'Angleterre, pareillement, parvint plus d'une marque d'approbation, et cela de la part d'ecclésiastiques anglicans d'une autorité reconnue, qui

avaient eu l'occasion de comparer la Revision avec les originaux. Au reste, une preuve en quelque sorte matérielle de la faveur avec laquelle elle se vit accueillie, c'est qu'au terme de six ans déjà l'édition de dix mille exemplaires n'était pas très loin d'être écoulée et que dans la chaire de beaucoup de nos temples elle supplanta l'Ostervald non revisé.

Cependant la voix de la critique s'est mêlée de bonne heure au concert des approbations. Plusieurs de ceux-là même qui n'hésitaient pas à voir dans la Revision de Lausanne et de Neuchâtel ce qu'on possédait pour le moment « de moins imparfait » comme version française de la Bible, trouvaient plus d'une réserve à articuler. Ils regrettaiient que dans un désir, louable en soi, de « plus de clarté » on eût fait un usage trop large encore de cette paraphrase que l'on reprochait déjà au vieil Ostervald, et qu'on eût multiplié plutôt que diminué l'emploi des mots complémentaires imprimés en italique. A quoi les défenseurs de la Revision répondaient (1) que l'obscurité noire de certains passages « semblait autoriser, toutefois avec discrétion, l'emploi de quelques mots explicatifs ». Exemple : dans le passage de l'épître aux Galates II, 19 : « Par la loi même je suis mort à la loi », n'était-ce pas rendre intelligible à tout lecteur la vraie pensée de l'apôtre que de dire, en intercalant deux mots en italique : « Par la loi *nouvelle* je suis mort à la loi *ancienne* » ? Peut-être avait-on raison de répliquer que c'était là faire office d'exégète plus encore que de traducteur. Reproche d'autant plus fondé que dans un certain nombre de cas les réviseurs avaient fait un pas de plus sur la pente glissante de la paraphrase en ajoutant au texte un *c'est-à-dire* ou un *cela voulait dire*. Ainsi, dans tel passage où le mot « prophétiser » est pris manifestement dans un sens qui s'éloigne de l'acception courante (et trop restreinte) de « prédire l'avenir », ils avaient cru bien faire en l'expli-

(1) XIII<sup>e</sup> Rapport, p. 25 suiv.

quant par un c'est-à-dire comme celui-ci : « Louer Dieu par des cantiques et parler de choses saintes ». Pareil *scilicet* avait pu leur paraître aussi inoffensif que nécessaire à la clarté de la traduction. Il n'en prêtait pas moins à discussion. Au surplus, comment concilier de tels « éclaircissements » avec la règle statuant que la Société de Bible, semblable en cela à toutes ses sœurs ainées et cadettes, « se bornait à distribuer des Bibles et des Nouveaux Testaments *sans note ni commentaire* » ?

Aussi est-ce sur ce point que les réviseurs de Lausanne avec leurs contrôleurs neuchâtelois eurent à essuyer les plus vifs reproches de la part de leurs amis de Londres. Le Rév. Steinkopff se fit l'organe de ces récriminations dans une lettre que Levade qualifie charitalement d'« un peu dure » (1). Il s'engagea à ce propos, entre ces deux hommes, une correspondance semi-officielle d'où il ressort que le Comité de la Société britannique avait déjà vu avec regret que les réviseurs suisses ne s'en fussent pas tenus à leur projet primitif, celui de réimprimer l'*Ostervald* de 1744 en n'y apportant que les changements les plus indispensables, et qu'ils eussent « dévié de l'original de manière à le dépouiller de ce qu'il avait conservé d'antique » en fait de style. Mais ce qui avait mis le comble au déplaisir des bibliophiles anglais, c'avait été de constater qu'on se fût émancipé à ce point du sacrosaint *sans note ni commentaire*, « règlement fondamental » que les Lausannois avaient pourtant érigé, eux aussi, en principe. Levade qui, on l'a vu, avait en effet essayé jadis de justifier ce mot d'ordre des Sociétés bibliques, fit de son mieux pour plaider les circonstances atténuantes. Ce plaidoyer fait le plus grand honneur à la noblesse de son caractère. Loin de se décharger de sa part de responsabilité en rejetant la faute — puisque faute il y avait — sur ses collaborateurs « plus instruits que lui », qui avaient cru pouvoir « interpréter un peu différemment »

(1) *Journal des opérations*, fol. 14 et suiv.

la lettre du règlement, il priait instamment le Comité de Londres de « faire retomber le tort sur lui seul et son manque de vigilance ». Il alla même jusqu'à offrir de restituer de sa bourse la part qui était revenue à la Société vaudoise du don de 750 livres sterling que la Société britannique avait alloué aux associations de la Suisse romande pour faciliter leur œuvre de revision ! En définitive, l'orage qui s'était amassé menaçant du côté de la Manche se dissipa à la suite d'un voyage que, malgré ses soixante-quatorze ans, Levade était allé faire à Londres en juillet 1824. On passa l'éponge sur l'infraction commise, mais il fut entendu *that the principle in question must, in future, be rigidly adhered to*. Le Comité de Lausanne veillerait à ce qu'il fût mieux respecté dans la nouvelle édition que faisait prévoir le prompt écoulement de la première.

Nous n'avons pas encore épuisé le cahier des griefs articulés contre la Revision de 1822. Plus sévères que d'autres, certains critiques reprochaient à ses auteurs d'avoir positivement altéré le sens d'un nombre plus ou moins grand de passages. Et ils n'étaient pas loin d'y flaire une arrière-pensée dogmatique. Cette accusation, on le comprend, devait toucher au vif des hommes qui pouvaient se rendre le témoignage de s'être acquittés de leur tâche au plus près de leur conscience de philologues et de chrétiens. Ils se firent un devoir de dresser une liste de tous les passages mis en cause. Après un sérieux examen il se trouva que, à part des omissions de mots qui n'altéraient pas le sens du texte, ou des mots qu'on avait négligé de mettre en italique, il restait, en ce qui concerne le Nouveau Testament spécialement visé par les critiques, tout au plus une demi-douzaine de passages où les réviseurs eussent en effet mieux fait de ne pas s'éloigner d'Ostervald. C'était le cas, entre autres, de 2 Cor. v, 17, où au lieu de dire : « Si quelqu'un *est* en Christ, il *est* une nouvelle créature », la Revision portait : « Si quelqu'un *veut être* en Christ, *qu'il soit* une nouvelle créature ». Le texte grec ne renferme pas de

verbe du tout. Force est donc, en tout cas, au traducteur de suppléer un verbe dans chacune des deux petites propositions dont l'énoncé se compose. Suppléer « veut être » dans la première n'était assurément pas de très bonne exégèse. Mais en mettant dans la seconde l'optatif « qu'il soit » au lieu de l'indicatif, les réviseurs n'avaient fait que suivre l'exemple de l'ancienne Bible de Genève, autrement dit de Théodore de Bèze ; mieux que cela, ils pouvaient en appeler à l'autorité d'un Calvin, dont l'orthodoxie ne saurait être raisonnablement révoquée en doute. Ce qui n'empêche pas que, dans le cas particulier, Ostervald et déjà avant lui Martin avaient bien fait de corriger et Calvin et Th. de Bèze, et que les traducteurs lausannois avaient eu tort d'en revenir à ceux-ci. Mais les patrons de la Revision étaient certainement de bonne foi quand ils affirmaient par la bouche de Levade qu' « aucune des observations essentielles qu'on avait faites contre cette version n'a pu donner lieu de penser qu'on eût l'intention, je ne dis pas d'attaquer, mais pas même d'ébranler aucun des dogmes fondamentaux de la foi chrétienne » (1).

Au reste, disons-le ici pour n'avoir pas à y revenir, dans la seconde édition de sa Revision le Comité de Lausanne a fait droit à toutes celles des critiques encourues par la première qui, après mûre réflexion, lui ont paru fondées. Cette nouvelle édition, dont les préparatifs avaient commencé dès 1828, mais à laquelle on ne travailla avec suite qu'à partir de 1831, a paru en 1836, également in-quarto. Dans l'intervalle, la Commission de revision s'était presque entièrement renouvelée par suite de départ ou de démission. Le professeur Leresche eut pour collaborateurs, d'abord le professeur d'exégèse César Dufournet, neveu par alliance de Levade, puis successivement les ministres César Chavannes-Renz, Paul Burnier, Antoine Curchod et le pasteur de Lausanne Philippe Bridel. Incontestablement supérieure à la

(1) XIII<sup>e</sup> Rapport, p. 25.

précédente, et cela de l'aveu même des détracteurs de celle-ci, l'édition de 1836 eut cependant à souffrir de n'être toujours qu'une revision d'une version biblique qui, elle-même, n'avait déjà été que la revision d'une revision. Elle avait d'ailleurs contre elle son format, déjà démodé à l'époque de sa publication. Mais par-dessus tout elle avait grand' peine à lutter contre les préventions qui pesaient dans toute une partie du public chrétien sur l'œuvre de la Société de Bible. Ces préventions devaient leur naissance à un mouvement d'opposition qui, parti de l'Ecosse, s'était propagé dans le Pays de Vaud, avait gagné bientôt Genève et certains milieux protestants en France, grâce surtout à la tournure que les événements ecclésiastiques avaient pris chez nous à partir de l'année même où parut la première revision d'Ostervald.

Ceci nous ramène à l'histoire des critiques auxquelles non seulement l'œuvre spéciale de la revision biblique, mais l'activité de la Société de Bible en général finit par être en butte.

10. — RÉPERCUSSION SUR LE CONTINENT  
DES DISSENTIMENTS ENTRE LES SOCIÉTÉS BIBLIQUES DE LONDRES  
ET D'EDIMBOURG.

Vers la fin de l'année où s'était rétablie, entre les Comités de Londres et de Lausanne, la bonne harmonie, un instant compromise par l'affaire des « notes et commentaires », de nouveaux nuages commencèrent à assombrir l'horizon. Une crise beaucoup plus sérieuse menaçait de se produire, et cette fois ce n'était pas seulement dans les relations entre la grande société britannique et sa petite sœur du canton de Vaud, mais au sein même de la première, ce qui ne pouvait manquer de réagir sur les destinées de la seconde.

Récemment encore, Levade avait pu donner essor à sa joie de voir, par le moyen des Sociétés bibliques, se former entre chrétiens de différentes dénominations « un nouveau lien de famille ». Elles constituaient, disait-il,

un point de ralliement et de sympathie qui tend visiblement à affaiblir les préventions, à entretenir, même en temps de guerre, un lien propre à rapprocher entre elles les nations, à rendre insensiblement les guerres moins cruelles, moins fréquentes, moins longues, et les traités de paix plus durables... Le Presbytérien d'Ecosse s'unit aujourd'hui dans les Sociétés de Bible à l'Evêque Anglican, celui-ci aux Eglises du Continent fondées par Zwingle, Luther ou Calvin, l'Eglise Grecque à toutes ces églises. On voit même de grands districts de cette Eglise (la catholique romaine) dont le Chef repousse avec horreur les Sociétés de Bible, approuver cette œuvre et y concourir avec zèle. (1)

Hélas ! cet « esprit de tolérance et de charité » allait bien-tôt être mis à une rude épreuve, à commencer par le pays où ces Sociétés avaient pris naissance. Au sein de la Société britannique se manifestaient des signes de mésintelligence, des courants d'idées divergents, sous l'influence des chrétiens presbytériens d'Ecosse, spécialement de la Société biblique d'Edimbourg, la principale « filiale » de celle de Londres. Et ces dissensiments ne devaient pas tarder à trouver leur répercussion sur le Continent, entre autres dans notre paisible Canton de Vaud.

Dès la fin de 1824, Levade était informé par une lettre confidentielle de son ami Steinkopff qu'il courait, sur le compte de la Société présidée par lui, des bruits sinistres, répandus en Angleterre par des chrétiens anglais des deux sexes en séjour sur les rives du Léman (2). On insinuait que la Société de Bible était « dirigée par l'intérêt et la vaine

(1) VI<sup>e</sup> Rapport (1821), p. 28 et suivantes.

(2) *Journal des opérations*, fol. 27 et suiv.

gloire », qu'elle « n'avait pas consciencieusement usé des dons de la Société britannique ». — « Dieu veuille pardonner aux calomniateurs ! » écrivait dans son *Journal* le théologien lausannois au reçu de cette missive. « Ce doivent être des chrétiens qui n'entendent pas la charité au sens de saint Paul. » Comme il y allait de l'honneur de son œuvre, il crut, malgré le caractère confidentiel du communiqué, devoir nantir son Comité de cette « triste affaire ». Le Comité résolut d'adresser sans retard à celui de Londres un mémoire justificatif rédigé par le professeur Dufournet et revêtu de la signature de tous ses membres. Ne recevant pas de réponse et ayant tout lieu de supposer que, pour une raison ou pour une autre, Steinkopff n'avait pas jugé opportun de remettre le mémoire à son adresse, Levade avait pris sa meilleure plume pour écrire directement à milord Teignmouth, le président de la Société anglaise. En lui transmettant un « tableau » fidèle des relations financières entre les deux comités, il l'informait des conséquences fâcheuses que ces graves et « venimeuses » inculpations, répandues par des personnes « bien connues », avaient déjà commencé à déployer en faisant tarir une partie des contributions annuelles. Il demandait en conséquence qu'un des agents de la Société anglaise voulût bien venir à Lausanne pour prendre connaissance des détails de la gestion ainsi que de la composition du Comité, comme l'avait fait quelques années auparavant le Rév. Owen. « J'attends, disait-il en terminant, de votre justice que vous employiez les moyens les plus propres à écarter de dessus nos têtes tout soupçon d'infidélité dans notre gestion, laissant à Dieu, qui juge les cœurs, de peser dans sa balance les motifs qui nous dirigent et d'apprécier la nature du zèle et la réalité du désintéressement qui ont animé dix années de travail assidu, accompagné jusqu'ici de la bénédiction de notre Dieu et Sauveur ». — La réponse, cette fois, ne se fit pas longtemps attendre. Elle arriva sous la forme d'une « Déclaration justificative », de la main de milord Teignmouth en personne,

contre les « calomnies » débitées en Angleterre et en Suisse même sur la gestion du Comité de Lausanne.

Entre temps les bruits malveillants semés par ces Anglais (dont plusieurs étaient en réalité Ecossais ou Irlandais) avaient trouvé des colporteurs parmi quelques adeptes de la Dissidence vaudoise. Ceux-ci reprenaient en outre à leur compte l'accusation, déjà précédemment émise, d'« altération de la doctrine évangélique » par les auteurs de la récente Revision. « Cette classe de Dissidents, remarque Levade, fait retomber sur notre Société l'irritation qu'elle a conçue contre le Gouvernement, le Conseil académique et l'Académie, et cherche ainsi à paralyser les succès de notre œuvre. » (On sait l'attitude rigoureuse que ces diverses autorités avaient cru devoir prendre à l'égard des jeunes apôtres du Réveil, et l'on se rappelle que plusieurs des membres dirigeants de la Société de Bible siègeaient à la Vén. Académie.) Si les insinuations au désavantage de la probité de Levade et de ses associés n'avaient pas eu de prise sur les amis qu'ils comptaient dans le Comité de Londres, il n'en était pas tout à fait de même des inculpations de nature dogmatique. Celles-là n'avaient pas laissé d'impressionner et d'inquiéter quelques-uns d'entre eux. Le Rév. Steinkopff, déjà un peu indisposé par l'« abus » que le président du Comité lausannois avait fait de sa lettre confidentielle, ne s'en cacha pas dans la correspondance qu'il entretenait avec lui, non plus qu'au cours d'une visite de trois jours qu'il vint lui faire à Lausanne. Il renonça cependant à ses préventions après avoir pris le temps et la peine d'examiner de plus près, à ce point de vue-là, l'œuvre incriminée. Tout en persistant à regretter que les auteurs de la Revision ne se fussent pas bornés aux corrections les plus urgentes, il se plut à constater que là où le texte de l'édition de Lausanne s'écarte de sa base ostervaldienne, c'était en général pour « se rapprocher davantage de l'original hébreu ou grec, et pour correspondre mieux avec l'*authorised version anglaise* ». Quant à l'orthodoxie des réviseurs, il se déclarait heureux

de reconnaître, d'accord en cela avec le Rév. Charles Scholl (alors pasteur de l'Eglise huguenote de Londres) que « leur version est irréprochable sur toutes les doctrines fondamentales de la foi chrétienne » (1).

Tel n'était pas l'avis de l'auteur de deux brochures publiées à Edimbourg en 1825 et 1826 (2). Celui-là s'était donné pour mission de diriger une charge à fond contre la version de Lausanne. Ses opuscules n'étaient à vrai dire que des échantillons d'une polémique plus générale, entreprise ces années-là par les inspirateurs de la *Société biblique écossaise* contre quiconque osait ne pas suivre en tout la voie qui leur paraissait la seule correcte. Elle s'était attaquée tour à tour à la Société de Londres, à celles de Stockholm, de Paris, d'ailleurs encore, et même individuellement à tels de leurs agents les plus respectés. Le pieux catholique van Ess, auteur d'une traduction allemande de la Bible, n'était pas plus épargné que milord Teignmouth, le « perfide professeur Levade » pas plus que le Rév. Steinkopff. (3)

L'anathème fulminé contre Lausanne émanait d'un homme dont le nom figurait dès 1817, à titre de membre honoraire, en tête des Rapports annuels de la Société de Bible et, depuis son retour de Suisse en Ecosse, avait continué d'y figurer jusqu'à l'année où parut le premier de ses deux pamphlets ; d'un homme dont Levade, naguère encore, recommandait chaudement à ses étudiants le commentaire sur l'épître aux Romains : Robert Haldane.

Sans avoir jamais eu la version lausannoise entre les mains, il l'avait jugée d'avance. Que pouvait-on, disait-il, attendre de bon de la part de gens qui ne connaissent pas l'Evangile de la grâce de Dieu, qui sont en opposition ouverte avec cet Evangile ? d'un ramassis de pasteurs et de professeurs déclarés en faveur de la profanation du dimanche, les plus grands persécuteurs de la religion de

(1) XIII<sup>e</sup> Rapport, p. 49.

(2) Ibid., p. 52 et suiv.

(3) *Journal*, fol. 58.

Jésus en ces temps modernes ? « Aussi, concluait l'auteur, la persécution a-t-elle commencé dès que l'édition de la Bible a été terminée. » (Ne dirait-on pas que le pacifique Levade et ses collaborateurs fussent les auteurs responsables des célèbres brochures sur *L'établissement des Conventicules dans le canton de Vaud* et de la trop fameuse loi du 20 mai 1824 contre les « sectaires » ?) — Avant de composer sa seconde philippique, Haldane avait pourtant jugé convenable « d'appuyer son jugement *a priori* sur le témoignage d'hommes qui devaient avoir connaissance de la dite version ». Dans ce but il s'était adressé à qui ? A César Malan, de Genève, l'auteur de la brochure sur *Le conventicule de Rolle*.

La réponse était à prévoir : « Cette traduction est horrible ; il est impossible de prêcher plus ouvertement la justification par les œuvres ». Et Malan citait à l'appui le passage de la seconde aux Corinthiens, sans se douter du pavé qu'il lançait du même coup à la face de Calvin et de Théod. de Bèze ! Après quoi il ajoutait que « les ministres du canton de Vaud (il entendait apparemment ceux à qui seuls il reconnaissait la qualité de ministres), non plus que ceux de Genève, ne permettent la circulation de cette version parmi le peuple ». — Ce qui était plus grave, et décidément compromettant pour la Bible de Lausanne aux yeux des hommes du Réveil, c'est que Malan pouvait en appeler au témoignage de l'un des collaborateurs à l'œuvre de révision : Auguste Rochat (alors ministre dissident à Rolle, après avoir donné sa démission du poste de pasteur national à Bière). Malan avait eu sa visite tandis qu'il était « occupé à pointer de nombreux passages de la version de Lausanne ». Il lui avait demandé son opinion sur cette version. « Elle est infidèle », avait répondu Rochat. « Ceux qui s'en sont occupés ne connaissaient pas la grâce de Dieu ; j'étais moi-même alors un incrédule. Je ne crois pas, pourtant, que les traducteurs eussent aucune intention coupable. Quant à moi, du moins, j'étais sincère. Il est vrai que je me montrai

trop faible : j'aurais dû quitter le Comité, et ne pas me contenter de protester contre de fausses traductions. » (1)

Cet épisode, on le voit, nous transporte en plein dans la mêlée des esprits qui étaient aux prises en ces temps de fermentation religieuse. Comment (*si parva licet componere magnis*) ne pas se souvenir à ce propos de la journée historique où un Luther, refusant à Zwingli sa main de frère en Christ, lui disait : Vous avez un autre esprit que nous ? Dieu nous garde de juger des hommes également sincères dans leurs convictions ! Le fait n'en demeure pas moins que, malgré leur commun respect, leur commun amour pour la Parole de Dieu, malgré le désir qui animait les uns et les autres de la répandre autour d'eux, les circonstances étaient devenues telles qu'ils semblaient ne plus pouvoir marcher la main dans la main. Tout ce qui tenait au Réveil, d'abord en dehors de l'Eglise établie, bientôt aussi dans les cadres de cette Eglise, était à jamais, pour longtemps du moins, prévenu contre la Revision d'Ostervald, et non seulement contre elle, mais, comme je le disais tout à l'heure, contre la Société dont elle était émanée. Un écho regrettable de ces préventions se retrouve jusque dans l'ouvrage de J. Cart quand il prononce sommairement que la Revision de 1822 était « une œuvre manquée » (2).

(1) Il sortit du Comité l'année où il quitta Lausanne pour occuper le poste de Bière (1822). Ce n'est pourtant qu'en 1830 qu'il renvoya la belle Bible reliée qu'il avait reçue en reconnaissance de sa collaboration, «ne voulant pas, écrivait-il à Levade, garder un objet dont les frais lui rappelaient une dépense déraisonnable tout en lui rappelant la faute qu'il avait à se reprocher au sujet de cette mauvaise revision ». Elle fut d'ailleurs restituée trois ans plus tard aux enfants de Rochat à la requête de leur mère. (*Journal*, II, fol. 70 et 72.)

(2) *Histoire etc.* I, 112.

## II. — LA QUESTION DES APOCRYPHES.

Aux « infidélités » qu'on reprochait à la version de Lausanne venait s'ajouter le fait qu'elle avait maintenu les Apocryphes à la suite des livres canoniques, et que la Société, dès son origine, répandait la Bible sans en exclure ces écrits dits deutérocanoniques. En cela elle était restée simplement fidèle à la tradition de tous nos Réformateurs et ne faisait que se conformer à la pratique générale des Sociétés de même ordre. Mais les hommes du Réveil, du moins la plupart d'entre eux, identifiant la dogmatique confessionnelle du XVII<sup>e</sup> siècle avec l'Evangile même de Christ et des apôtres, imbus en particulier de la théorie la plus stricte de la théopneustie, peu au courant d'ailleurs de l'histoire du Canon, croyaient sincèrement faire acte de fidélité chrétienne en rejetant absolument les livres qui ne figurent pas dans le Canon des Juifs de Palestine. Ils les jugeaient indignes, en tant que « livres purement humains », de prendre place, fût-ce en appendice, sous le même couvert que les livres réputés seuls divins.

La leçon et l'exemple de cette exclusion leur étaient venus des puritains d'Ecosse, de cette Société biblique d'Edimbourg dont Haldane était la cheville ouvrière. Une de ses publications ne traitait-elle pas de *l'abomination des Apocryphes*? Les Ecossais s'inspiraient de la Confession de Westminster, de 1648, laquelle avait dérogé sur ce point aux Canons de Dordrecht et enchéri sur leur orthodoxie calviniste. C'est sous la pression de ses affiliés d'Edimbourg et à la suite d'une vive controverse, que le Comité de la Société britannique résolut d'entrer à son tour dans cette voie. Il céda pour gain de paix, voulant prévenir un schisme dans son sein. Il modifia donc son règlement fondamental

de façon à étendre aux livres apocryphes la sentence de proscription qui jusqu'alors n'avait frappé que les « notes et commentaires » humains ajoutés au texte biblique. Puis, par une circulaire en date du 19 mars 1827, il notifia *urbi et orbi* que « tout appui financier serait dorénavant refusé à celles des Sociétés du Continent qui continueraient à publier ou à répandre des Bibles avec Apocryphes ». Moyen énergique, mais, il faut l'avouer, d'un caractère plus charnel que spirituel (pour parler comme saint Paul) de soutenir la cause de la Bible purement canonique. Et cela au moment où ces mêmes chrétiens se plaignaient à juste titre des abus de pouvoir du bras séculier, de ses empiètements sur les droits de la conscience, sur le domaine de la religion et de l'Eglise !

Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'éclat que fit ce manifeste dans le monde protestant, des protestations qui s'élèverent, notamment du sein de l'Allemagne luthérienne, des résultats qu'il eut pour les diverses Sociétés bibliques du Continent ; sociétés dont les unes s'inclinèrent bon gré mal gré devant le *sic jubeo* britannique; tandis que d'autres virent à regret se briser les liens fraternels qui les avaient unies depuis plus ou moins longtemps à celle de Londres. Le Comité de Lausanne, qui seul nous intéresse ici, suivant sa prudence accoutumée se rangea à un moyen terme.

Etant à même, grâce à son capital de fondation, de se passer désormais des libéralités anglaises nonobstant une diminution assez sensible des contributions annuelles de provenance indigène, il sauvegarda son indépendance sans rompre les relations amicales avec sa sœur ainée. Comme le firent d'autres Sociétés du Continent, il se prévalut d'une clause de la circulaire londonienne qui stipulait que « les Sociétés continentales qui conservent les Apocryphes pourront obtenir toutefois des Bibles (reliées) des différentes *versions autorisées* en usage dans leurs Eglises respectives, à condition que les Bibles fournies à un prix convenu par la Société britannique circuleront *sans altération ni addition* ».

*tion, et qu'un compte exact sera rendu de la manière dont ces exemplaires auront été placés* ». Notre Comité en profita principalement pour se procurer les Bibles allemandes et les Testaments italiens dont il pouvait avoir besoin. Pour son propre compte, la Société de Bible continua tranquillement d'écouler ce qui restait de la première édition de sa Revision. Mais à ceux de ses clients et auxiliaires qui en exprimaient le désir elle ne faisait aucune difficulté de livrer des exemplaires sans l'appendice non-canonical. Avec une bonhomie non exempte d'humour, Levade note dans son Journal que la Section de la rue de Bourg de l'Association biblique des Dames de Lausanne « ayant, à la suite de ses délibérations, excommunié les livres apocryphes », ces dames se trouvaient « embarrassées » d'un stock de quarante Bibles reliées qui les renfermaient. Pour les tirer de peine, « le président, toujours empressé d'aider toutes les Sociétés de Bible, a fait remettre en échange une cinquantaine de Bibles en feuilles sans les Apocryphes » (1). Le Comité prit, d'autre part, quelques précautions pour empêcher que les adversaires de ces livres « ne les vendissent comme maculature ». (2)

Plutôt que de protester comme tant d'autres contre la mesure radicale prise par les Anglo-Ecossais, les directeurs de la Société vaudoise se contentèrent, à l'occasion de l'assemblée générale de mai 1827, de charger l'un d'entre eux, le professeur Dufournet, de présenter « quelques observations » à ce sujet (3). Il donnait à considérer, entre autres choses, s'il appartenait à une Société particulière, quelque puissante qu'elle fût, de décréter de son chef l'exclusion de ces livres dont les réformateurs avaient été d'accord pour trouver la lecture utile et instructive, bien qu'ils ne dussent pas être estimés à l'égal des écrits divinement inspirés ni servir de règle aux articles de notre foi. Cette Société avait-elle le

(1) *Journal*, fol. 59.

(2) *Ibid*, fol. 56.

(3) XII<sup>e</sup> Rapport, p. 30-35.

droit de se substituer de la sorte aux autorités ecclésiastiques, seules compétentes pour prononcer en pareille matière ? Il faudrait aussi, disait-il, avant de se résoudre à supprimer les livres en question, « se demander si nous n'avons pas déjà assez d'éléments de division en fermentation dans nos contrées, si la crainte de les multiplier sans nécessité, surtout quand il faut pour cela les aller chercher au loin, d'accroître ainsi les inquiétudes qui règnent parmi la portion la moins éclairée de nos concitoyens, n'est pas une crainte d'obligation, une crainte toute chrétienne ; et si la maxime si sage : *dans le doute abstiens-toi* ne trouve pas ici son application toute naturelle ? » Est-il besoin de dire que ces considérations, si sensées qu'elles fussent, n'étaient pas de nature à ébranler des esprits qui avaient leur siège fait ? Pas plus que l'émouvant plaidoyer en faveur du maintien des livres incriminés que publia l'année suivante le pieux Moulinié, pasteur de l'Eglise de Genève (1), elles ne trouvèrent grand écho dans les cercles qui passaient pour bien pensants en fait de doctrine.

Notons, pour en finir avec ce sujet, que lors de la publication de la seconde édition de sa Revision d'Ostervald, la Société de Bible fit aux adversaires des Apocryphes la concession de les paginer à part et de laisser aux acquéreurs le choix entre la Bible avec ou sans cet appendice. A ma connaissance notre Bible lausannoise de 1836 est la dernière édition protestante française de l'Ecriture sainte, émanée d'une Société biblique, qui renferme les livres en question. (2)

(1) *Notice sur les livres apocryphes, en réponse à la question : Faut-il les supprimer ?* Genève, 1828.

(2) En 1868 le Comité autorisa la *Société biblique protestante de Paris* à faire une édition des livres apocryphes d'après celle de la Revision de 1822.

12. — AUTRES GRIEFS, RELATIFS AUX PRINCIPES  
ET AUX MÉTHODES DE LA SOCIÉTÉ DE BIBLE.

Cependant l'excellent Levade n'était pas encore au bout de ses peines et de ses mécomptes. La foi qui lui avait fait entreprendre son œuvre et qu'il avait mise en elle allait avoir à affronter une dernière épreuve qui ne fut peut-être pas la moins dure à son âme sensible. En ces mêmes années 1826 et 1827 où la pureté de sa « doctrine » et de celle de ses collaborateurs était ouvertement révoquée en doute, où se débattait avec acrimonie la question des Apocryphes, il entendait se multiplier, se hausser les voix qui trouvaient à redire aux principes mêmes sur lesquels reposait sa Société de Bible, aux procédés et aux méthodes qu'elle avait mis en usage et auxquels, après la bénédiction d'en haut, il attribuait ses incontestables succès. Et ces voix ne s'élevaient plus seulement du camp de ceux à qui, pour une raison ou pour une autre, la « Société Levade » était antipathique. Même des hommes animés à son égard et à l'égard de la cause qu'elle représentait de sentiments bienveillants commençaient à y joindre la leur. Bien plus, elles venaient, en partie du moins, du milieu de ses propres « auxiliaires ». Il semblait que de divers côtés on conspirât à lui faire sentir qu'elle n'était plus, comme on dit, dans le mouvement, qu'elle s'était laissée dépasser par ce mouvement religieux auquel, à vues humaines, elle avait donné la première impulsion.

Passe encore qu'on lui en voulût de ne plus guère répandre, en fait de Bible française, que sa version à elle (bien qu'elle eût toujours encore des « petites Bibles de Bâle » à la disposition de ceux qui leur donnaient la préférence) ; ou que l'on trouvât peu commode que pour obtenir d'elle des Livres

saints il fallût s'adresser au magasin qu'elle avait établi à Lausanne. (Si elle n'avait pas multiplié les « dépôts » en divers lieux du canton, c'était pour ne pas trop grever son budget de frais d'administration.) Ce qu'elle avait plus de peine à comprendre, c'est qu'on la désapprouvât de borner ses distributions gratuites ou à prix réduit au seul canton de Vaud et de s'interdire toute œuvre de colportage. Elle avait pour cela ses bonnes raisons. Une notable sinon la plus grande partie de ses ressources ne provenait-elle pas des dons et des contributions de particuliers et d'autorités communales du canton ? Les libéralités qui lui étaient venues du dehors n'étaient-elles pas destinées avant tout à lui faciliter son œuvre dans son propre milieu ? C'était dès lors en tout premier lieu aux paroisses du canton que devaient aller ses largesses, sans que pour cela elle s'interdit d'en faire part à des compatriotes et des coreligionnaires du dehors. Tels une colonie de Vaudois de Suisse fixée en Bessarabie, ou encore ces églises des Vaudois du Piémont avec lesquelles l'Eglise du Pays de Vaud et en particulier l'Académie de Lausanne entretenaient, de longue date déjà, des relations de fraternité chrétienne. Quant au colportage, il était presque inséparable d'un travail de propagande confessionnelle que la Société considérait comme ne rentrant pas dans ses attributions.

D'autres griefs s'attaquaient aux bases mêmes de la Société, à ce que son Comité regardait comme essentiel à son existence. Celui-ci d'abord : que les conditions auxquelles elle remettait les Bibles éditées par elle étaient trop onéreuses. Au début elle avait fixé à trente-quatre batz, un peu plus tard à quarante l'exemplaire, le prix des Bibles servant à rembourser les contributions des paroisses en faveur de leurs ressortissants pauvres, ainsi que de celles qu'un pasteur déclarait acheter pour les donner à des paroissiens indigents ou qu'un régent désirait acquérir pour l'usage de son école. Ce prix restait d'environ douze batz au-dessous de celui « de manufacture ». La Société se récupérait soit

en livrant au prix de cinq francs de Suisse des Bibles aux pasteurs à qui il convenait d'en avoir un stock à la cure pour en faciliter l'achat à des paroissiens « un peu aisés », soit en les vendant au prix de six francs à des libraires ou à d'autres personnes tant du canton que du dehors. Ces prix concernaient les exemplaires en feuilles, la reliure (douze à quatorze batz) se payant en plus (1). Lorsqu'ensuite se furent constituées des associations « auxiliaires », la Société-mère leur fournissait sa Bible à raison de cinquante-quatre batz l'exemplaire relié, à la condition qu'elles remettaient à plus bas prix les volumes destinés à des pauvres et, par compensation, à des prix plus élevés ceux qu'elles revendaient à des personnes de condition aisée. Or le jour vint où ces Sociétés, — qui non seulement ne contribuaient en rien, malgré leur titre d'*auxiliaires*, à alimenter la caisse de la Société-mère comme le faisaient les associations affiliées à celles de Londres, de Paris et ailleurs, mais recevaient d'elle la Bible à un prix de faveur, — lui demandèrent encore des réductions plus ou moins fortes sur ce prix-là (2), et réclamaient en même temps l'abolition de la distinction entre « prix des pauvres » et prix pour personnes aisées. Déjà même, à leur exemple, quelques pasteurs formulaient la même requête, et cela non pas pour des Bibles prises en nombre, mais pour une fourniture minime d'exemplaires (3). On conçoit sans peine que de semblables demandes aient pu se produire. Mais pour la Société de Bible telle qu'elle était constituée et administrée, le résultat le plus clair, dans le cas d'un accueil favorable, eût été un déséquilibre complet de son budget. (4)

(1) Circulaire du 1<sup>er</sup> mars 1822 à tous les pasteurs. Comp. VII<sup>e</sup> Rapport, p. 23 et suiv.

(2) XII<sup>e</sup> Rapport, p. 28 et suiv.

(3) *Journal*, fol. 53.

(4) *Journal*, fol. 54. (Réponse du président Levade aux présidents des Sociétés évangéliques de Morges et de Nyon, avec apostille du secrétaire Théod. Rivier.)

Un autre grief, le dernier et pour plus d'une conscience le principal, celui, en tout cas, qui devait trouver le plus d'écho dans certains milieux, le voici : c'est que la Société de Bible avait cru devoir prendre la précaution par trop « humaine » de capitaliser une partie des fonds recueillis, au lieu de compter « avec plus de foi », pour couvrir ses dépenses annuelles, sur le seul produit de collectes et de souscriptions volontaires. Rien de plus respectable assurément que le motif religieux dont s'inspirait cette critique, encore qu'elle ait revêtu chez plusieurs une forme qu'on eût pu souhaiter moins passionnée ou moins dédaigneuse. Mais libre à des âmes d'une piété non moins sincère, également désireuses de servir Dieu et sa cause conformément à sa volonté, de ne point partager ce scrupule.

Quoiqu'il en soit, quelques « amis de l'Evangile » jugèrent qu'il y avait mieux à faire que de continuer à récriminer ou de se borner à de stériles regrets au sujet de ce que les procédés et les méthodes de la Société fondée en 1814 pouvaient laisser à désirer. C'était de tenter de mettre en pratique les idées, de donner satisfaction aux vœux et aux aspirations qui s'étaient fait jour au cours des dernières années. De là est née, en novembre 1826, une association nouvelle qui prit le nom de *Société biblique auxiliaire générale du Canton de Vaud*.

### 13. — NAISSANCE DE LA « SOCIÉTÉ BIBLIQUE AUXILIAIRE GÉNÉRALE ».

RELATIONS ENTRE ELLE ET LA SOCIÉTÉ-MÈRE.

LEVADE ET MANUEL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1828.

Cette société s'est greffée en quelque sorte sur la dernière venue des associations dites auxiliaires ou filles de l'ancienne Société de Bible : celle qui s'était formée en avril

1826 sous le titre de *Petite Société biblique* (1). Le plan, approuvé par Levade et son Comité, en avait été conçu et tracé par une veuve de pasteur, M<sup>me</sup> Frossard-de Treytorens. La nouvelle auxiliaire devait embrasser tout le canton et se donner pour tâche, avec le concours de MM. les pasteurs, de munir du Livre saint « tous les catéchumènes pauvres dont les parents ne peuvent mettre leurs enfants en possession de la Parole de Dieu ». Mais à peine s'était-elle organisée sur quelques points du canton et avait-elle donné signe de vie, que des pourparlers s'étaient engagés entre ses directrices et quelques ministres et laïques pieux en vue d'en élargir les bases. Et c'est ainsi qu'elle se « métamorphosa » (terme employé par Levade) en la Société dont je viens de transcrire le titre. Il ne saurait être question d'en faire même en abrégé l'histoire. Ce qui nous intéresse, ce sont les rapports qui se sont établis à l'origine entre elle et la Société de Bible.

A de rares exceptions près (Aug. Rochat et Henri Olivier), les parrains de cette œuvre biblique nouvelle appartenaient à l'Eglise nationale. Quelques-uns des ecclésiastiques occupaient une place en vue dans son corps pastoral. Dans la pensée de la plupart il ne s'agissait pas tant de faire une concurrence hostile à l'ancienne Société que de compléter son œuvre, de combler une lacune qu'elle laissait subsister malgré ses réels mérites. C'est ce que devait exprimer ce qualificatif d'*auxiliaire* que la nouvelle association ajoutait à son titre. C'est ce qui ressortait d'ailleurs du fait qu'à sa tête on voyait figurer quelques hommes qui faisaient partie depuis un temps plus ou moins long du Comité de la Société de Bible. Son premier secrétaire (il ne le fut à la vérité que pendant quelques mois) n'était autre que le ministre L. Fabre, le propre suffragant de Levade dans la chaire de dogme et d'histoire ! A côté d'eux on remarquait les fils de

(1) XI<sup>e</sup> Rapport, p. 15. — *Journal*, fol. 42, 46, 51. Comp. J. CART, *Histoire*, II, p. 145 et suiv.

deux autres membres du même Comité : celui du Dr médecin Dapples-Gaulis, Charles Dapples, alors diacre à Lutry, et celui du régent Mellet, l'un des auteurs de la Revision de 1822, le ministre Rodolphe Mellet (plus tard pasteur à Thierrens). Parmi ceux qui n'avaient pas d'attaches personnelles avec l'ancienne Société, je me borne à relever, en fait de Lausannois, les noms de Philippe Bridel, le neveu du doyen et du professeur d'hébreu, alors suffragant du professeur d'« éloquence latine » à l'Académie (quelques années plus tard pasteur à Lausanne), et de Louis Manuel, chapelain du pénitencier et de l'hôpital cantonal. Dans le reste du canton, ceux des ministres Samuel Descombaz, principal du collège d'Aubonne ; Louis Burnier, pasteur à Vich (peu après à Rolle) ; Fréd. Gauthey, à Bullet (le futur directeur de l'Ecole normale). (1)

Malgré les intentions iréniques de la plupart des fondateurs de la nouvelle Société, il aurait fallu que le fondateur de l'ancienne fût exempt de tout sentiment humain pour n'avoir pas éprouvé du chagrin à voir surgir, à côté de l'œuvre qu'il avait pris tant de peine à mettre sur pied, une œuvre analogue en laquelle il pouvait craindre de voir se dresser une rivale. Venant sitôt après les brochures Haldane, coïncidant avec la levée de boucliers contre les Apocryphes, l'événement devait affliger une âme aussi sensible que la sienne. Pouvait-il voir d'un œil impassible la nouvelle « auxiliaire » inscrire dans son règlement : « La So-

(1) Je crois devoir mettre en garde contre une confusion qu'on a faite parfois, non seulement à l'étranger, mais dans notre pays même, entre la *Société biblique auxiliaire* et la *Société de ministres de la Parole de Dieu*, constituée en octobre 1827, avec l'appui de la Société biblique d'Edimbourg, en vue de la revision de la Bible de Genève de 1712 ; travail qui a abouti, après diverses péripéties, à la *Version du Nouveau Testament dite de Lausanne, de 1839*. (L'histoire en a été racontée sous ce titre par Louis BURNIER, Lausanne 1866.) Ce qui a pu donner lieu à cette confusion, c'est, outre la commune horreur des Apocryphes et une antipathie à peu près égale pour la Revision de 1822, le fait que quelques membres de l'une des deux Sociétés l'étaient aussi de l'autre. Mais le vrai initiateur de la seconde était le pasteur Gaussen, de Satigny.

ciété ne forme point de capitaux, *ayant une entière confiance en Celui qui incline les cœurs* », et, dans une circulaire aux pasteurs, où elle faisait appel à la libéralité du public chrétien, leur offrir *les différentes versions évangéliques* de la Bible dépouillée des Apocryphes, et cela « *à tout prix*, suivant les facultés de chacun » ? Dans un journal aussi répandu que l'étaient les *Archives du christianisme*, le moniteur de l'orthodoxie parisienne, pouvait-il lire sans un juste émoi, au premier numéro de l'année 1827, que « le besoin d'une pareille Société, s'occupant avec activité de la distribution de la Parole de Dieu dans le canton de Vaud, se faisait vivement sentir » ? (1) Quoi d'étonnant s'il mit quelque temps à revenir de l'impression pénible qu'il en avait éprouvé, et si, dans les séances de son Comité où l'on s'entretenait de l'attitude à observer vis-à-vis de la nouvelle-venue, il en parlait non sans amertume comme de « la pré-tendue Auxiliaire » ?

Des deux parts, cependant, on désirait sincèrement éviter une rupture. Tant les associés de Levade que les directeurs de la Société auxiliaire, en particulier son président H. de Blonay, s'employèrent de leur mieux à mettre de l'huile dans les rouages. Ils y réussirent si bien que le fondateur de la Société-mère, charitable et ami de la paix comme il l'était au fond du cœur, ne tarda pas à prendre la chose par le bon côté. Preuve en est qu'il donna sans arrière-pensée la main d'association à deux des membres actifs de la Société auxiliaire lorsque, au départ de Guillaume de Félice pour la France (2), ils furent appelés et ils consentirent à prendre la place qu'il laissait vacante (3). L'un était

(1) XII<sup>e</sup> Rapport, p. 25 et suiv.

(2) Celui-ci, avant même d'être consacré, avait été adjoint au Comité de la Société de Bible « en raison des grands services rendus par lui à la noble cause que nous poursuivons » (*Journal*, fol. 40). Il avait publié récemment son *Essai sur l'esprit et le but de l'institution biblique*, mémoire couronné par la Société biblique protestante de Paris.

(3) *Journal*, fol. 61.

le pasteur Manuel, l'autre le ministre Ph. Bridel, un des principaux agents de l'autre Société et qui devait avant longtemps collaborer à la seconde édition de la Revision d'Ostervald. Mais preuve en est surtout ce passage du Rapport annuel de 1828 : (1)

Aujourd'hui, grâces en soient rendues à Dieu,... l'heureux moment approche où la Société-mère pourra abandonner une partie de sa gestion... à des associations auxiliaires qu'elle voit du même œil qu'un bon père voit ses enfants et héritiers. Elle touche au moment de les mettre en possession d'un champ qu'elle a défriché pendant 15 ans et arrosé de ses sueurs, ne se réservant que la conservation d'un capital de 2000 louis recueillis depuis 1814 et l'application annuelle de ses intérêts aux paroisses et communes fondatrices et copropriétaires de ce capital. Le Comité de la Société-mère n'aura bientôt qu'à adresser ses ferventes prières au Chef souverain de l'Eglise pour qu'il veuille diriger les travaux de ces nombreux ouvriers qui se présentent avec zèle pour cultiver sa vigne, de manière qu'ils remplissent cette tâche comme des frères unis, ainsi que la Société-mère leur en a donné l'exemple.

Après la lecture du Rapport contenant ces touchantes et chrétiennes paroles, le premier qui se leva pour s'adresser à l'assemblée fut l'un des deux membres nouvellement agré-gés au Comité : Manuel, lui aussi une *anima candida*, bien que de trempe différente. De l'allocution modèle qu'il prononça je ne retiens que le début et la conclusion :

Messieurs ! Si nous pouvions douter des progrès que l'Evangile fait au milieu de nous, l'intéressant Rapport dont nous venons d'entendre la lecture nous en fournirait la preuve. Oui, disons-le hautement à la louange de ce grand Dieu de qui procèdent toute grâce excellente et tout don parfait, l'existence de *sept* Sociétés bibliques, dans un petit pays comme le nôtre, est un fait qui mérite d'être remarqué. On ne peut voir ces Sociétés

(1) XIII<sup>e</sup> Rapport, p. 9.

croître, prospérer, rivaliser d'activité et de zèle, sans reconnaître que ce saint amour des âmes, qui ne saurait provenir que d'une foi sincère à l'Evangile, commence à se réveiller chez notre peuple.

Après avoir ensuite développé d'une façon intéressante l'idée que « la Bible est incontestablement le premier de tous les livres populaires », il concluait comme suit :

Réjouissons-nous donc de ce que le Livre de vérité, le Livre de Dieu, continue à se répandre dans nos belles et heureuses contrées. Les sociétés qui se sont consacrées à le distribuer vont entrer dans des relations plus intimes. Que leur zèle et leur bonne harmonie augmentent de jour en jour davantage ! C'est un souhait patriotique et religieux tout à la fois.

Le jour où furent échangées ces paroles, si paternelles d'une part, si fraternelles de l'autre, me paraît avoir passé inaperçu, jusqu'à présent, de ceux de nos historiens qui se sont occupés de la vie religieuse et ecclésiastique de notre canton. Il mérite pourtant bien un souvenir à côté de telles autres journées de la première moitié du siècle dernier qui furent marquées par des rencontres moins édifiantes, moins pacifiques en tout cas, entre chrétiens et ministres d'âge, de teint, de tempérament et, dirai-je, de température différents. On voudrait pouvoir s'arrêter ici, sous l'impression bienfaisante de cet échange de sentiments pieux et généreux entre représentants de Sociétés qui, l'année précédente encore, semblaient devoir vivre sur un pied de guerre en face l'une de l'autre. Il faut pourtant ajouter quelques mots encore avant de mettre le point final à cette page d'histoire.

14. — LEVADE SE RETIRE DE LA PRÉSIDENCE. SON CHANT  
DU CYGNE.

RAPIDE COUP D'ŒIL SUR L'ŒUVRE DE LA SOCIÉTÉ DE BIBLE  
DEPUIS LA MORT DE SON FONDATEUR.

L'assemblée annuelle de mai 1828 fut la dernière que Levade ait présidée. Son âge avancé lui avait fait désirer d'être déchargé du fardeau d'une présidence qui, on a pu s'en convaincre, n'avait été rien moins qu'une sinécure. A sa demande, le Comité lui accorda pour successeur le professeur Leresche, « l'ami, dit-il (1), en qui j'avais le plus de confiance et auprès duquel j'ai toujours trouvé les lumières qui me manquaient ». Lui-même le remplaçait à la vice-présidence et consentait à continuer dans la mesure de ses forces « tout le travail mécanique de la gestion » (2). C'est lui aussi — Leresche souffrant « d'une impossibilité physique d'écrire » — qui a tenu comme auparavant le *Journal des opérations* du Comité. Il l'a fait avec sa ponctualité habituelle pendant les cinq années qu'il lui restait à vivre. Sa dernière inscription, d'une main déjà défaillante, date de trois semaines seulement avant sa mort.

Le premier rapport présenté par le nouveau président était beaucoup plus succinct que ceux que son prédécesseur, plus expansif, avait coutume d'élaborer. La lecture en fut suivie d'une allocution de Levade où il jette un regard ému sur le chemin parcouru. Puis, après avoir donné l'assurance que selon son pouvoir il continuerait à seconder les travaux de ses collègues, il termine par une péroration, son

(1) XIV<sup>e</sup> Rapport, p. 10.

(2) Procès-verbal du 4 janvier 1829, *Journal*, fol. 64.

chant du cygne, à laquelle j'emprunte une dernière citation. (1)

Je descendrai dans la tombe, qui ne présente à mon esprit que la *foi* changée en *vue*, avec l'entièr persuasion de l'accomplissement futur des prophéties qui ont déclaré que la Loi du Christ couvrirait un jour la terre de son ombre salutaire, que l'Evangile serait *prêché à toutes les nations*. J'y descendrai avec la ferme assurance que les Sociétés de Bible réunies obtiendront, à l'aide de cet esprit de charité et de paix qui doit les animer et avec le secours du *Prince de la paix* dont elles sont les messagères, ce que les puissances de la terre ne pourraient obtenir avec leurs bataillons armés ou avec leurs trésors, savoir : de faire disparaître sans secousse les superstitions qui dégradent aujourd'hui une partie des sociétés chrétiennes par la confusion des commandements d'hommes avec les commandements de Dieu ; de faire entrer dans le berçail de Christ les sectateurs de la loi d'un faux prophète, et de renverser les autels et le culte des idoles. Je conserverai enfin l'espérance que les Sociétés de Bible, qui ont déjà fait germer avec abondance diverses œuvres de charité dans notre canton, étoufferont les germes de discorde que quelques diversités d'opinion auraient pu introduire dans le champ du Seigneur ; et que, armées de l'épée à deux tranchants de la Loi de Dieu, ces Sociétés parviendront à contenir le fléau effrayant de l'ivrognerie, qui avilit notre patrie en entraînant à sa suite toute sorte de péchés, de crimes et de misères.

Ces paroles datent de l'an de grâce 1829.

Après quoi, c'est le silence, interrompu seulement, au bout de huit ans (près de trois ans après la mort de Levade), par un Compte-rendu sommaire de la gestion du Comité de Bible, dès le 15 avril 1829 au 30 novembre 1836. C'était l'année où la seconde édition, notamment améliorée, de la Revision d'Osterval venait de voir le jour. Dès lors, plus de rapports imprimés ; plus d'assemblées générales réunies à l'aula de l'Académie ni ailleurs. « La Société de Bible,

(1) XIV<sup>e</sup> Rapport, p. 20 et suiv.

écrivait J. Cart en 1870, se retire peu à peu de la scène active et se réfugie dans un demi-jour mystérieux. » (1)

Au lieu de : la scène active, il eût été plus juste de dire : la scène publique. Le silence, en effet, ne fut pas celui de l'inaction. Sans bruit, la Société a continué à vivre et à poursuivre son œuvre. La grâce de Dieu qui lui avait donné naissance ne l'a jamais laissée absolument oisive ni stérile. Seulement son champ d'action primitif s'était partagé entre elle et d'autres sociétés qui, par des voies différentes, tendaient ou tendent encore au même but.

Invité à vous parler de ses origines et de son vénérable fondateur, je n'ai pas à retracer l'histoire de ses destinées ultérieures sous les présidences successives des professeurs Leresche (1829-1837) et Dufournet (1837-1870), du pasteur et professeur Samson Vuilleumier (1870-1885) et de l'auteur de cet aperçu historique. Il suffira de dire qu'après avoir reconstitué son capital presque entièrement absorbé par la Revision de 1836, elle en a appliqué les revenus en s'inspirant des règles et de l'esprit de ceux qui l'ont appelée à l'existence. Elle a renoncé, il est vrai, à publier la nouvelle édition de la Bible, ou du moins du Nouveau Testament, à laquelle les théologiens de son Comité (Isaac Secrétan, Armand de Mestral, Jean-Louis Chapuis, Louis Miéville, etc.) avaient consacré pendant toute une série d'années de nombreuses et laborieuses soirées. Elle y a renoncé parce qu'elle fut prévenue dans cette publication par la *Société biblique de France*, dont la Revision a paru en 1881 ; Revision qui dès lors a fait place, comme on sait, à l'excellente *Version dite synodale*. En revanche, elle s'est fait un devoir de subventionner à mainte reprise, sans sonner de la trompette, des Sociétés sœurs mieux outillées qu'elle ne l'est pour imprimer la Bible ou pour en débiter les exemplaires.

(1) *Histoire*, I, p. 117.

(C'est aux bons soins de l'Agence de la Société auxiliaire qu'elle a recours pour ses distributions.)

Sans l'appui de la « Société Levade », plus d'une entreprise destinée à répandre la Parole de Dieu dans notre pays aurait difficilement pu être menée à chef ; plus d'une institution, celle entre autres des *Bibles de mariage*, n'aurait sans doute pas pris naissance, aurait en tout cas bien de la peine à suivre une marche assurée. Son Comité ne demande pas mieux que de répondre aux appels qui lui parviennent de nos églises et de nos écoles du dimanche, pour autant que ses principes statutaires lui en laissent la liberté.

Cette doyenne de nos sociétés religieuses est la seule, peut-être, qui ne connaisse pas le spectre inquiétant du déficit. La pieuse prévoyance de nos pères y a pourvu en se préoccupant des besoins non seulement spirituels mais matériels des jours à venir. Ce qui nous permet de conclure en disant qu'un capital sagelement administré et judicieusement employé peut avoir du bon, même quand il s'agit des choses du règne de Dieu. En effet, « tout ce que Dieu a créé est bon, et rien n'est à rejeter, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces ; car c'est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière ».

HENRI VUILLEUMIER.



**LAUSANNE — IMPRIMERIE COOPÉRATIVE LA CONCORDE**